

Étude IRPP



*Idées
Analyses
Débats
Depuis 1972*

N° 8, septembre 2010

www.irpp.org

Un diplôme post- secondaire canadien

**Un tremplin vers des emplois de qualité
pour les immigrants ?**

Maude Boulet et Brahim Boudarbat

Pour les immigrants ayant un diplôme postsecondaire canadien, l'âge à l'arrivée au Canada est un déterminant important de leur intégration sur le marché du travail.

The age on arrival of immigrants who complete post-secondary education in Canada has a significant influence on their labour market integration.



***Diversité, immigration et intégration
Diversity, Immigration and Integration***

Table des matières

Résumé	1
Summary	2
Méthodologie	6
Résultats empiriques	8
Conclusion	25
Remerciements	29
Notes et références	29
À propos de cette étude	33

Les opinions exprimées dans ce document sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement celles de l'IRPP ou celles de son conseil d'administration.

Chaque monographie publiée dans la collection *Étude IRPP* est évaluée de manière rigoureuse par des spécialistes internes et externes afin d'en assurer la qualité et la pertinence en matière de politiques publiques. Les études paraissent à intervalles irréguliers.

Étude IRPP remplace les collections *Choix IRPP* et *Enjeux publics IRPP*. Tous les documents de recherche peuvent être téléchargés au site Web www.irpp.org

Si vous désirez obtenir de plus amples renseignements sur nos publications, veuillez nous contacter à l'adresse irpp@irpp.org. Pour recevoir le bulletin mensuel de l'IRPP *@propos* par courriel, vous pouvez vous abonner au site Web www.irpp.org.

ISSN 1923-046X (en ligne)
ISBN 978-0-88645-232-2 (en ligne)

ISSN 1923-0451 (texte imprimé)
ISBN 978-0-88645-231-5 (texte imprimé)

Résumé

Dans cette étude, Maude Boulet et Brahim Boudarbat examinent l'accès à l'emploi et la qualité d'emploi des immigrants qui possèdent un diplôme canadien. Si la reconnaissance des diplômes étrangers est un frein important à l'intégration des immigrants sur le marché du travail, on peut présumer que cette intégration est plus facile pour ceux ayant un diplôme canadien. Pour vérifier cette hypothèse, les auteurs ont utilisé les données de 2005 de l'Enquête nationale auprès des diplômés, promotion 2000. Ils ont porté une attention particulière à l'âge au moment de l'immigration en distinguant les immigrants arrivés au pays avant l'âge adulte (avant 18 ans) de ceux arrivés à l'âge adulte (à 18 ans ou plus). Cette distinction s'avère pertinente, car des études antérieures ont montré que l'intégration au marché du travail est plus difficile pour les immigrants arrivés à un âge plus avancé.

L'analyse des choix que font les individus sur le plan des études montre que les immigrants arrivés à l'âge adulte se démarquent des autres en ayant plus tendance à avoir un diplôme d'études supérieures (maîtrise ou doctorat), surtout au Québec, et plus souvent dans un domaine lié aux sciences appliquées. Les immigrants arrivés avant l'âge adulte, quant à eux, font des choix généralement comparables à ceux des Canadiens de naissance.

Les résultats obtenus par les auteurs confirment que l'âge au moment de l'immigration est un déterminant important de l'accès à l'emploi et de la qualité d'emploi, même après l'obtention d'un diplôme canadien. Les immigrants arrivés avant l'âge adulte ont plus facilement accès à l'emploi que ceux arrivés à l'âge adulte. De plus, ils occupent un emploi permanent et à temps plein dans une proportion comparable à ce que l'on observe chez les Canadiens de naissance, et ont un salaire horaire également comparable à ces derniers. Par contre, leur emploi est moins souvent en lien avec leur programme d'études. Pour ce qui est des immigrants arrivés à l'âge adulte, ceux-ci trouvent plus difficilement un emploi et leur salaire moyen est inférieur comparativement aux Canadiens de naissance. Néanmoins, une fois qu'ils ont un emploi, celui-ci est plus souvent permanent, à temps plein et lié à leur programme d'études.

Les analyses par province montrent que c'est au Québec que les immigrants arrivés à l'âge adulte ont plus de difficultés à trouver un emploi. De plus, dans cette même province, ces immigrants sont également désavantagés par rapport aux Canadiens de naissance habitant au Québec, et ce, selon tous les indicateurs de qualité d'emploi que les auteurs ont utilisés. Toutefois, l'écart salarial ajusté entre ce groupe et les Canadiens de naissance est beaucoup moins élevé au Québec (-7,6 p. 100) qu'en Ontario (-12 p. 100) et en Colombie-Britannique (-19,8 p. 100).

Ces résultats permettent de conclure que les immigrants arrivés à l'âge adulte ne tirent pas les mêmes avantages d'un diplôme canadien que les immigrants arrivés avant l'âge adulte. Dans le cas particulier du Québec, on note que, même si c'est la province qui présente le meilleur bilan sur le plan salarial, il faudrait des efforts additionnels pour faciliter l'accès à l'emploi de ces immigrants.

Summary

In this study, Maude Boulet and Brahim Boudarbat examine the access to and quality of employment among immigrants who have completed Canadian post-secondary education. If recognition of foreign diplomas is seen as a significant barrier to the integration of immigrants into the labour market, there is a presumption that integration is easier for those who have a Canadian degree. To test this assumption, the authors used data from Statistics Canada's 2005 National Graduates Survey (class of 2000). They were especially interested in the age of immigrants on arrival in Canada, focusing their analysis on two cohorts: immigrants who arrived before reaching adulthood (before the age of 18) and those who arrived as adults (aged 18 or over). This distinction is relevant because previous studies have shown that older immigrants find it more difficult to integrate into the labour market.

Based on their analysis of the educational choices immigrants make, the authors show that immigrants who came to Canada as adults are more likely to have postgraduate degrees (master's degrees or doctorates), especially in Quebec, and in most cases their degrees are in the applied sciences. Immigrants who arrive in Canada before reaching adulthood, on the other hand, make choices that are generally comparable to the choices of their Canadian-born contemporaries.

As the results of this study show, age at immigration has a significant influence on ease of access to employment and on job quality, even when the immigrant obtains a Canadian degree: immigrants who arrive before adulthood have easier access to the job market than those who arrive as adults. In addition, the proportion of younger immigrants who have a permanent, full-time job is comparable with that of Canadian-born workers, and their hourly wages are also comparable. However, immigrants' jobs are less often related to their field of study. Immigrants who come to Canada as adults have more difficulty finding jobs, and their average wages are lower; but once they do find employment, it is more likely to be permanent, full-time and related to their academic field.

The provincial breakdown shows adult immigrants have the greatest difficulty finding work in Quebec. All the job quality measures the authors use also show that adult immigrants to Quebec are disadvantaged relative to their Canadian-born counterparts in the province. That being said, the adjusted wage gap between this group of immigrants and native Canadians is much smaller in Quebec (-7.6 percent) than it is in Ontario (-12 percent) and in British Columbia (-19.8 percent).

On the basis of these findings, one can conclude that immigrants who arrive in Canada as adults do not derive the same benefits from Canadian post-secondary education as those who arrive before the age of 18. In the case of Quebec, even though the province has the best record with respect to salaries, additional efforts are needed to facilitate immigrants' access to employment.

Un diplôme postsecondaire canadien : un tremplin vers des emplois de qualité pour les immigrants ?

Maude Boulet et Brahim Boudarbat

Le vieillissement rapide de la population canadienne et la persistance du faible taux de fécondité entraîneront à terme une pénurie de main-d'œuvre qualifiée, l'un des plus grands défis auxquels devra faire face le Canada pour soutenir sa croissance économique et assurer le bon fonctionnement du marché du travail dans les années à venir. Ce problème est susceptible de s'accroître encore davantage au cours des prochaines années avec les nombreux départs à la retraite des baby-boomers. L'immigration est l'une des solutions que privilégient le gouvernement fédéral et ceux des provinces puisqu'elle permet de sélectionner des individus qualifiés prêts à intégrer le marché du travail à court terme, alors que des mesures visant à encourager les naissances n'ont une portée qu'à plus long terme. D'ailleurs, le Canada accueille un grand nombre d'immigrants chaque année : en 2008, par exemple, environ 250 000 d'entre eux ont obtenu le statut de résidents permanents (CIC 2009a)¹.

Toutefois, si continuer d'accueillir un nombre élevé d'immigrants chaque année est une excellente stratégie pour répondre aux besoins du Canada en main-d'œuvre qualifiée, les politiques qui visent à sélectionner des immigrants hautement scolarisés ne garantissent aucunement à ces derniers le succès sur le marché du travail. Bon nombre d'articles scientifiques ont démontré que la situation des immigrants en matière d'emploi s'est grandement détériorée au cours des dernières années, malgré la hausse de leur niveau de qualifications (Aydemir et Skuterud 2005 ; Boudarbat et Boulet 2007 ; Frenette et Morissette 2003 ; Picot 2008). Une littérature non moins abondante indique que le problème de la reconnaissance des acquis professionnels étrangers (scolarité et expérience de travail) explique une part importante de ce phénomène chez les immigrants récents (Aydemir et Skuterud 2005, Ferrer et Riddell 2008 ; Frenette et Morissette 2003 ; Green et Worswick 2004 ; Reitz 2001 ; Schaafsma et Sweetman 2001 ; Statistique Canada 2006 ; Sweetman et McBride 2004).

En plus d'entraîner une détérioration de leur situation économique, le problème de la reconnaissance des acquis professionnels étrangers mène les immigrants très qualifiés vers des emplois exigeant peu de qualifications (Ferrer, Green et Riddell 2006 ; Galarneau et Morissette 2008 ; Kukushkin et Watt 2009)². Cela représente une perte sèche de capital humain pour le Canada à un moment où l'on prévoit des pénuries de main-d'œuvre qualifiée dans plusieurs domaines (Lapointe *et al.* 2006). L'on peut donc se demander pourquoi le pays se prive d'un tel bassin de compétences.

Dans ce cadre, le problème de reconnaissance des acquis professionnels étrangers mérite une attention particulière de la part des gouvernements et des employeurs puisqu'il pourrait compromettre le caractère positif des retombées économiques et démographiques de l'immigration des dernières années. Ainsi, la reconnaissance de ces acquis professionnels est loin d'être uniquement une question de recherche universitaire, c'est avant tout une question de politiques publiques.

En ce sens, les gouvernements ont déjà mis en place quelques mesures de redressement en amont et en aval du problème. Les interventions en amont se concentrent davantage sur la sélection d'immigrants qui seraient moins exposés au problème. Par exemple, le gouvernement fédéral a créé, en septembre 2008, la catégorie Expérience canadienne pour retenir au pays les travailleurs et les étudiants étrangers admis temporairement au Canada (CIC 2009b). Ainsi, le pays souhaite sélectionner les immigrants ayant déjà de l'expérience ou un diplôme canadiens. Au Québec, une mesure similaire, le Programme de l'expérience québécoise (PEQ), a été mise en place en février 2010. Ce programme vise à délivrer rapidement un certificat de sélection aux travailleurs temporaires occupant un emploi spécialisé au Québec et aux étudiants étrangers diplômés du Québec ou en voie de l'être³.

Pour ce qui est des interventions qui se situent en aval du problème, notons la création, par le gouvernement fédéral, du Cadre pancanadien pour l'évaluation et la reconnaissance des titres de compétences étrangers et du Bureau d'orientation relatif aux titres de compétences étrangers (BORTCE). Le Cadre pancanadien vise à accélérer le processus de délivrance d'un permis ou d'une accréditation nécessaire pour exercer certaines professions⁴, tandis que le BORTCE a été mis sur pied pour informer les professionnels formés à l'étranger des actions à entreprendre pour faire évaluer leurs titres de compétences le plus rapidement possible⁵. Au niveau provincial, l'Entente Québec-France sur la reconnaissance réciproque des qualifications professionnelles des travailleurs québécois et français exerçant certains métiers⁶ est une autre initiative récente qui confirme la volonté du Québec d'abolir des barrières sur le plan de la reconnaissance des compétences acquises à l'étranger pour faciliter l'accès aux secteurs réglementés.

Malgré ces efforts, on constate un morcellement dans les interventions gouvernementales, qui, plutôt que d'agir globalement, touchent les professions une à la fois et restent sporadiques. Par exemple, des formations d'appoint qui permettent aux immigrants exerçant certaines professions de perfectionner leurs compétences selon les exigences canadiennes ont bien vu le jour, mais aucune d'entre elles n'a été offerte à grande échelle, probablement en raison des ressources importantes que cela exige. Bien sûr, les immigrants peuvent toujours suivre une nouvelle formation pour obtenir un diplôme canadien, mais cette solution, qui implique de revenir à la case départ, comporte un coût important puisque les programmes d'études postsecondaires durent généralement de deux à quatre ans. Devant le problème de la reconnaissance des acquis professionnels étrangers, les gouvernements sont loin d'être inactifs, mais on peut questionner le degré d'efficacité des mesures choisies. Or, pour savoir quelles mesures sont les plus efficaces, il faut d'abord bien comprendre la cause du problème que l'on souhaite résoudre.

À cet égard, plusieurs études ont tenté d'expliquer pourquoi les compétences acquises dans un pays ne sont pas reconnues dans un autre. Trois principales pistes ressortent de ces travaux. La première insiste sur le caractère propre à un pays donné de tout capital humain, ce qui le rend difficilement transférable entre les régions du monde (Friedberg 2000 ; Chiswick et Miller 2007 ; Bonikowska, Green et Riddell 2008). La deuxième piste met de l'avant le manque d'information des employeurs — des employeurs canadiens, dans le cas qui nous concerne — sur la valeur des qualifications étrangères (Ferrer et Riddell 2008). Ceux-ci auraient ainsi tendance à dévaluer les qualifications qui ne leur sont pas familières pour

réduire le risque d'embaucher un candidat sous-qualifié (Grant 2005). Enfin, selon la troisième piste, l'expérience et les compétences acquises à l'étranger auraient une valeur inférieure à celles que l'on acquiert au Canada (Ferrer, Green et Riddell 2006 ; Sweetman 2004). Selon Ferrer, Green et Riddell (2006), les immigrants auraient en fait des capacités cognitives inférieures à celles des Canadiens de naissance, et c'est ce qui expliquerait une grande partie de l'écart salarial entre les deux groupes⁷.

Adhérer à ce genre d'explication soulève toutefois une question : si l'on admet que les qualifications acquises à l'étranger ne peuvent pas être évaluées aussi facilement ou qu'elles valent moins que celles qui ont été acquises au Canada, qu'en est-il alors de la situation des immigrants qui possèdent un diplôme canadien ? Logiquement, un diplôme canadien devrait avoir la même valeur, peu importe qui le possède, immigrant ou Canadien de naissance. C'est à ce genre de questions que notre étude tente de répondre.

Plus précisément, notre objectif est de vérifier si, dans le cas des immigrants qui ont un diplôme postsecondaire canadien, on observe toujours des écarts par rapport aux Canadiens de naissance sur les plans de l'accès à l'emploi et de la qualité des emplois occupés. Si l'on présume que le fait de posséder un diplôme canadien élimine l'obstacle majeur lié à la reconnaissance de ce diplôme et à l'information qu'ont les employeurs sur la valeur de celui-ci, on peut penser que les immigrants qui détiennent un tel diplôme auront les mêmes chances sur le marché du travail que les Canadiens de naissance. Cependant, il se peut que même avec un diplôme postsecondaire canadien, les immigrants continuent à être défavorisés si, par exemple, leurs compétences linguistiques en anglais ou en français, quoique suffisantes pour obtenir un diplôme postsecondaire au Canada, sont faibles (Ferrer, Green et Riddell 2006), ou encore si d'autres facteurs que le type de diplôme obtenu influencent la situation des immigrants sur le marché du travail.

Par ailleurs, si l'on observe des écarts entre la situation sur le marché du travail des immigrants et des Canadiens de naissance ayant, dans les deux cas, un diplôme postsecondaire canadien, on ne pourra pas non plus écarter la possibilité que ces écarts soient dus à un biais dans la sélection des candidats que font les employeurs avant de les embaucher. Si, par exemple, ce sont les immigrants qui avaient déjà des difficultés d'insertion sur le marché du travail qui décident de retourner aux études au Canada, avoir à la fois un diplôme étranger et un diplôme canadien pourrait être interprété négativement par les employeurs. Malgré ces limites, notre étude contribuera à l'avancement des connaissances sur l'efficacité des diplômes canadiens pour s'intégrer au marché du travail lorsque ces derniers sont détenus par des immigrants et des Canadiens de naissance.

Même si aucune étude antérieure n'a abordé cette question sous l'angle proposé ici, Alboim, Finnie et Meng (2005) ont déjà observé que la scolarité canadienne n'offrait pas les mêmes avantages aux immigrants et aux Canadiens de naissance sur le marché du travail. De prime abord, cela laisse donc supposer que le fait d'avoir un diplôme canadien n'empêche pas les immigrants d'être désavantagés par rapport aux Canadiens de naissance. Pourtant, Gilmore et Le Petit (2008) et Boudarbat et Boulet (2010) ont noté que les taux d'emploi des immigrants

qui avaient obtenu leur plus haut diplôme postsecondaire au Canada étaient supérieurs à ceux des immigrants ayant obtenu leurs diplômes à l'étranger. Plusieurs études réalisées dans d'autres pays sont également arrivées à la conclusion qu'il est plus avantageux pour les immigrants de posséder un diplôme obtenu dans leur pays d'accueil plutôt qu'à l'étranger : Hawthorne 2008 (Australie) ; Bratsberg et Ragan 2002 et Zeng et Xie 2004 (États-Unis) ; Friedberg 2000 (Israël) ; Storen et Wiers-Jenssen 2010 (Norvège) ; et Duvander 2001 (Suède).

En raison des données utilisées, cette étude ne permet pas de vérifier si les immigrants ayant un diplôme canadien sont avantagés sur le marché du travail par rapport aux immigrants qui n'ont qu'un diplôme étranger. Toutefois, nous pensons que notre étude donnera lieu à une avancée majeure dans la compréhension de la situation des immigrants sur le marché du travail puisqu'elle permet de vérifier si les diplômes postsecondaires canadiens donnent aux immigrants (indépendamment de leur âge au moment de leur arrivée au pays) et aux Canadiens de naissance un accès égal à l'emploi sur les plans quantitatif et qualitatif.

Le texte de cette étude est organisé comme suit : nous présentons d'abord les données utilisées et les analyses que nous avons effectuées ; ensuite, nous exposons les principaux résultats des analyses empiriques ; et, enfin, nous concluons l'étude.

Méthodologie

Les données que nous avons utilisées pour réaliser cette recherche sont tirées de l'Enquête nationale auprès des diplômés (END), promotion 2000, et se rapportent à l'année 2005 (Statistique Canada 2007). Cette enquête cible les personnes « qui ont obtenu un grade, un diplôme ou un certificat d'études postsecondaires d'un établissement canadien public d'éducation (universités, collèges, écoles de métier) au cours de l'année civile de référence, ou qui ont satisfait aux exigences prévues pour de tels diplômes ou certificats ». L'END comprend deux étapes : la première a été réalisée deux ans après l'obtention du diplôme (soit en 2002 pour la promotion 2000) et la deuxième, appelée « suivi », trois ans après la première (soit en 2005 dans ce cas-ci). Nos données proviennent de l'étape de suivi, ce qui permet d'examiner la situation des diplômés sur le marché du travail au Canada cinq ans après l'obtention de leur diplôme⁸. Cette période est suffisante pour nous permettre d'apprécier l'intégration sur le marché du travail à la fois des immigrants et des Canadiens de naissance pour pouvoir faire ainsi la comparaison. Un autre avantage important que présentent les données de l'END est qu'elles se rapportent à une cohorte de diplômés, immigrants et Canadiens de naissance, formés dans le même système : les diplômes obtenus par les immigrants et par les Canadiens de naissance sont ainsi censés avoir la même valeur sur le marché du travail canadien.

L'échantillon retenu comprend environ 22 400 diplômés de niveau postsecondaire âgés de moins de 65 ans en 2005. Parmi ce nombre, environ 2 500 sont des immigrants, et 40 p. 100 d'entre eux sont arrivés au Canada avant l'âge de 18 ans. Dans nos analyses, nous mettrons un accent particulier sur l'âge au moment de l'immigration, car ce facteur est l'un des déterminants de la réussite de l'intégration sur le marché du travail. En effet, plusieurs études (citées dans l'introduction) ont montré que les immigrants qui arrivent jeunes au Canada s'insèrent plus facilement sur le marché du travail que les immigrants qui arrivent à un âge plus avancé.

Dans ce contexte, nous avons choisi de diviser les immigrants en deux groupes selon leur âge à leur arrivée au Canada. Le premier groupe rassemble les immigrants arrivés avant l'âge adulte (avant l'âge de 18 ans) et le deuxième ceux qui sont arrivés au Canada à l'âge adulte (à 18 ans ou plus). Le parcours scolaire des diplômés des deux groupes risque ainsi d'être différent : les immigrants arrivés avant l'âge adulte sont susceptibles d'avoir fait leurs études secondaires (et même primaires) au Canada, alors que les immigrants arrivés à l'âge adulte ont fait leurs études primaires et secondaires à l'étranger — certains même ont probablement fait leurs études postsecondaires dans leur pays d'origine avant d'immigrer au Canada⁹. Dans toutes les analyses, nous comparons la situation, sur le marché du travail, des Canadiens de naissance et celle des deux groupes d'immigrants. Ces analyses seront produites par niveau de scolarité dans un premier temps et par province dans un second temps.

La comparaison par niveau de scolarité s'impose d'elle-même puisqu'elle permet de voir si un diplôme de même niveau rapporte autant aux immigrants qu'aux Canadiens de naissance. Si nous faisons également une comparaison selon la province de résidence, c'est que, d'une part, les marchés du travail diffèrent selon les provinces, et que, d'autre part, les résultats de deux études récentes ont montré que cette situation influençait les conditions d'emploi des immigrants (Boudarbat et Boulet 2010 ; Boudarbat et Boulet 2007). Ces études ont entre autres montré que les immigrants du Québec vivent des difficultés plus prononcées sur le marché du travail que ceux de l'Ontario et de la Colombie-Britannique. Par conséquent, dans nos analyses, nous avons considéré séparément le Québec, l'Ontario et la Colombie-Britannique (les trois plus importantes provinces en matière d'immigration), ainsi que les provinces des Prairies (la Saskatchewan, le Manitoba et l'Alberta). Nous n'avons pas considéré les provinces atlantiques dans les analyses qui tiennent compte de la province de résidence en raison du faible nombre d'immigrants qui s'y installent (tableau 2, page 9). Toutefois, les diplômés résidant dans ces provinces sont pris en considération dans toutes les autres analyses.

Nous évaluons les avantages que procure un diplôme canadien pour les Canadiens de naissance et pour les deux groupes d'immigrants à la fois en fonction de l'accès à l'emploi — mesuré à l'aide du taux d'emploi — et de la qualité d'emploi — mesurée à l'aide des cinq indicateurs suivants : i) le salaire horaire, ii) la stabilité d'emploi, iii) le nombre d'heures travaillées par semaine, iv) le lien entre l'emploi occupé et le programme d'études, v) l'auto-emploi. Ensuite, nous analysons la satisfaction à l'égard de l'emploi occupé. Selon les études récentes sur la qualité d'emploi, il existe un consensus sur le fait que ce concept est multidimensionnel (Anker *et al.* 2003 ; Cloutier 2008 ; Clark 2005 ; Commission européenne 2001 ; Green 2007 ; Lowe 2007 ; Leschke, Watt et Finn 2008), mais tous les chercheurs ne s'entendent pas sur les diverses composantes de ce concept. Toutes celles que nous avons retenues ont été suggérées dans diverses études. La rémunération et la stabilité d'emploi, en particulier, sont considérées comme les deux principaux indicateurs de la qualité d'emploi, et nous leur accorderons donc la priorité. Par ailleurs, plusieurs auteurs considèrent le nombre d'heures travaillées par semaine et la possibilité d'utiliser ses qualifications dans l'emploi comme des dimensions tout aussi importantes de la qualité d'emploi ; nous utiliserons donc également ces indicateurs.

Quant à l'auto-emploi, il peut refléter un choix personnel des individus ; en ce sens, il n'est pas nécessairement synonyme de précarité d'emploi, comme l'a souligné Krahn (1991). Il existe au Canada et au Québec des programmes qui visent à attirer des immigrants qui ont l'intention de travailler à leur propre compte¹⁰. Toutefois, plusieurs auteurs considèrent que ce type d'emploi est en général plus précaire que les emplois salariés (Godin et Renaud 2005 ; Kallenberg *et al.* 2000 ; Lowe 2007). D'ailleurs, Hiebert (2002) précise qu'il existe deux visions différentes pour interpréter le phénomène de l'auto-emploi chez les immigrants. La première suggère que des immigrants choisissent cette voie parce qu'elle accentue leur mobilité professionnelle. Dans certains cas, l'auto-emploi est également susceptible de se traduire par une amélioration des revenus et procure une plus grande latitude décisionnelle que le salariat. La deuxième vision s'inspire pour sa part de la théorie de la segmentation du marché du travail, développée par Doeringer et Piore (1971), et qui se base sur le principe de la division du marché du travail en deux segments, primaire et périphérique, ayant des caractéristiques différentes. Selon cette théorie, le marché du travail primaire est composé des bons emplois, et le marché du travail périphérique des mauvais emplois. C'est devant leur difficulté à trouver un emploi sur le marché du travail primaire que les immigrants seraient forcés de créer leur propre emploi. Ainsi, l'auto-emploi risquerait d'accentuer les faibles revenus et les piètres conditions de travail de travailleurs déjà marginalisés plutôt que d'améliorer leur sort. Quoi qu'il en soit, on peut penser que l'auto-emploi est synonyme d'emploi plus précaire, puisque les travailleurs de cette catégorie ont généralement une moins grande sécurité d'emploi que les salariés non syndiqués (qui sont protégés par les lois provinciales sur les normes minimales du travail), et que les salariés syndiqués (qui sont protégés par leur convention collective).

Enfin, nous incluons aussi dans nos analyses une mesure de la satisfaction à l'égard de l'emploi. Les diplômés de notre échantillon devaient en effet répondre à la question suivante : « Compte tenu de l'ensemble des caractéristiques de l'emploi (principal) que vous exerciez la semaine dernière, quel était votre degré de satisfaction à l'égard de cet emploi ? » Sans être une mesure parfaite, le degré de satisfaction à l'égard de l'emploi devrait normalement être élevé lorsqu'un individu occupe un emploi de bonne qualité ; à l'inverse, les individus qui occupent un emploi de mauvaise qualité devraient être moins satisfaits du leur. Nous vérifierons donc cette hypothèse après avoir analysé la qualité d'emploi chez les deux groupes d'immigrants et chez les Canadiens de naissance.

Résultats empiriques

Cette section se divise en trois parties. Dans la première, nous décrivons les immigrants des deux groupes et les Canadiens de naissance de notre échantillon en fonction de leurs caractéristiques générales ; dans la deuxième, nous présentons les indicateurs d'accès à l'emploi ; et, dans la troisième, nous analysons de manière descriptive les cinq dimensions de la qualité d'emploi, ainsi que la satisfaction à l'égard de l'emploi.

Il convient de préciser que les analyses qui concernent les caractéristiques et les choix de carrières des diplômés portent sur l'ensemble des individus de notre échantillon (22 400 diplômés). Pour ce qui est des indicateurs d'accès à l'emploi, toutefois, l'analyse concerne uniquement les diplômés qui n'ont pas obtenu de nouveau diplôme après 2000 : nous n'avons donc retenu que les diplômés qui ont consacré leurs efforts à intégrer le marché du travail depuis 2000 (17 200 individus). En ce qui

concerne la qualité d'emploi, les statistiques rapportées s'appliquent uniquement aux diplômés qui occupaient un emploi durant la semaine de référence de l'END en 2005 — les données étant basées sur les réponses à une question portant sur l'emploi exercé durant cette semaine bien précise, à laquelle ne répondaient pas ceux qui n'avaient pas d'emploi à ce moment-là.

Les caractéristiques générales des individus de l'échantillon

Nous analyserons d'abord la répartition des individus de l'échantillon par sexe et par province. Ensuite, nous présenterons les différences entre les immigrants des deux groupes et les Canadiens de naissance sur le plan de l'âge au moment de l'obtention d'un diplôme canadien, du niveau de scolarité et du domaine d'études.

Le tableau 1 montre que les Canadiens de naissance et les immigrants des deux groupes affichent une répartition relativement similaire au niveau du sexe. La proportion des hommes est toutefois un peu plus importante chez les immigrants arrivés à l'âge adulte que dans les deux autres groupes. En termes de revenus, cette réalité devrait a priori avantager les immigrants arrivés à l'âge adulte puisque les hommes ont généralement des revenus plus élevés que les femmes. Toutefois, globalement, la répartition selon le sexe n'est pas très différente dans les trois groupes étudiés.

	Canadiens de naissance	Immigrants arrivés avant l'âge de 18 ans	Immigrants arrivés à l'âge de 18 ans ou plus	Total
Hommes	40,0	43,0	47,5	40,7
Femmes	60,0	57,0	52,5	59,3
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Calculs des auteurs à partir des données de l'Enquête nationale auprès des diplômés de la promotion 2000 (Statistique Canada 2007).

De son côté, le tableau 2 illustre la répartition des individus de l'échantillon selon leur province de résidence. La province qui accueille le plus grand nombre d'immigrants chaque année, en l'occurrence l'Ontario (CIC 2009a), est celle où l'on retrouve la plus forte proportion d'immigrants ayant un diplôme d'études postsecondaires au Canada et ce, autant chez les immigrants arrivés avant l'âge adulte (60,0 p. 100) que chez ceux qui sont arrivés à l'âge adulte (55,7 p. 100) ; suivent ceux de la Colombie-Britannique avec respectivement

	Canadiens de naissance	Immigrants arrivés avant l'âge de 18 ans	Immigrants arrivés à l'âge de 18 ans ou plus	Total
Provinces atlantiques	8,3	1,7	1,3	7,3
Québec	24,0	9,6	16,2	22,4
Ontario	41,3	60,0	55,7	43,7
Prairies	14,9	8,6	8,1	14,0
Colombie-Britannique	11,4	20,2	18,7	12,6
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Calculs des auteurs à partir des données de l'Enquête nationale auprès des diplômés de la promotion 2000 (Statistique Canada 2007).

20,2 p. 100 et 18,7 p. 100, et ceux du Québec avec respectivement 9,6 p. 100 et 16,2 p. 100. Si l'on se fie aux données officielles, près de 90 p. 100 des nouveaux arrivants s'établissent dans une de ces trois provinces depuis le début des années 2000 (CIC 2009a). Ainsi, l'échantillon considéré ici paraît représentatif de la population immigrante.

Il convient aussi d'attirer l'attention sur l'âge des individus au moment de l'obtention de leur diplôme car, comme l'indique le tableau 3, les immigrants arrivés à l'âge adulte obtiennent leur diplôme canadien à un âge moyen beaucoup plus avancé (34,1 ans en moyenne) que les Canadiens de naissance et que les immigrants arrivés avant l'âge adulte (respectivement 26,4 ans et 26,2 ans en moyenne).

	Canadiens de naissance	Immigrants arrivés avant l'âge de 18 ans	Immigrants arrivés à l'âge de 18 ans ou plus
Collège/Cégep ¹	25,5	25,7	34,6
Baccalauréat	25,7	25,5	32,7
Maîtrise	32,0	31,6	34,8
Doctorat	34,4	33,5	38,0
Total	26,4	26,2	34,1

Source : Calculs des auteurs à partir des données de l'Enquête nationale auprès des diplômés de la promotion 2000.
¹ Au Québec, les études collégiales se font dans les cégeps (collèges d'enseignement général et professionnel), qui sont différents des collèges des autres provinces canadiennes.

Au tableau 4, on remarque aussi des différences entre les deux groupes d'immigrants et les Canadiens de naissance sur le plan du niveau de scolarité atteint en 2000. En fait, le pourcentage d'immigrants ayant fait des études universitaires est plus élevé : 61,2 p. 100 des

immigrants arrivés avant l'âge adulte ont un baccalauréat, contre 47,9 p. 100 des Canadiens de naissance et 39,2 p. 100 des immigrants arrivés à l'âge adulte. De plus, 28,9 p. 100 des immigrants arrivés à l'âge adulte ont une maîtrise ou un doctorat, comparativement à 9,7 p. 100 des immigrants arrivés avant l'âge adulte et à 12,4 p. 100 des Canadiens de naissance, ce qui confirme en partie l'hypothèse selon laquelle les immigrants arrivés à l'âge adulte sont plus susceptibles d'avoir obtenu un baccalauréat avant leur arrivée au Canada.

	Canadiens de naissance	Immigrants arrivés avant l'âge de 18 ans	Immigrants arrivés à l'âge de 18 ans ou plus
Collège/Cégep	39,7	29,1	31,9
Baccalauréat	47,9	61,2	39,2
Maîtrise	11,2	8,3	23,5
Doctorat	1,2	1,4	5,4
Total	100,0	100,0	100,0

Source : Calculs des auteurs à partir des données de l'Enquête nationale auprès des diplômés de la promotion 2000 (Statistique Canada 2007).

Lorsqu'on décompose ces résultats par province, on s'aperçoit que les proportions de Canadiens de naissance ayant chacun des types de diplômes y sont assez similaires (tableau 5). Cependant, la proportion de Canadiens de naissance qui ont une maîtrise ou un doctorat

est légèrement plus élevée au Québec (15,4 p. 100) que dans les autres provinces (12,5 p. 100 en Ontario, 9,9 p. 100 dans les Prairies et 10,5 p. 100 en Colombie-Britannique). Cette différence est

encore plus marquée chez les immigrants des deux groupes d'âge : au Québec, 18,7 p. 100 des immigrants arrivés avant l'âge adulte ont une maîtrise ou un doctorat, alors que cette proportion est de 8,5 p. 100 en Ontario et de 7,8 p. 100 en Colombie-Britannique (un écart de plus de 10 points). De plus, chez les immigrants arrivés à l'âge adulte, l'écart est de près de 20 points : au Québec, 45,9 p. 100 des immigrants arrivés à l'âge adulte du Québec ont une maîtrise ou un doctorat, contre 27,3 p. 100 en Ontario et seulement 17,4 p. 100 en Colombie-Britannique. Le fait que près de la moitié des immigrants arrivés à l'âge adulte du Québec aient un diplôme d'études supérieures pourra servir de piste explicative si l'on observe des différences, sur le plan de l'accès à l'emploi et du type d'emploi occupé, entre ces derniers et les individus des deux autres groupes.

		Québec	Ontario	Prairies	Colombie-Britannique
Canadiens de naissance	Collège/Cégep	38,5	40,5	33,4	42,5
	Baccalauréat	46	47,1	56,7	46,9
	Maîtrise ou doctorat	15,4	12,5	9,9	10,5
Immigrants arrivés avant l'âge adulte	Collège/Cégep	18,1	29,5	26,5	35,1
	Baccalauréat	63,2	62	61,7	57,1
	Maîtrise ou doctorat	18,7	8,5	11,8	7,8
Immigrants arrivés à l'âge adulte	Collège/Cégep	10,6	39,1	21,9	34,9
	Baccalauréat	43,5	33,6	47,3	47,7
	Maîtrise ou doctorat	45,9	27,3	30,8	17,4

Source : Calculs des auteurs à partir des données de l'Enquête nationale auprès des diplômés de la promotion 2000 (Statistique Canada 2007).

Le tableau 6 montre que les deux groupes d'immigrants et les Canadiens de naissance ne choisissent pas les mêmes domaines d'études : les Canadiens de naissance sont deux fois plus susceptibles d'étudier dans le domaine de l'éducation (11,2 p. 100) que les immigrants arrivés avant l'âge adulte (5,5 p. 100) et à l'âge adulte (5,3 p. 100). Les immigrants arrivés avant l'âge adulte sont, pour leur part, plus susceptibles de faire des études en sciences humaines ou sociales (28,8 p. 100) que les Canadiens de naissance (22,7 p. 100) et que les immigrants

	Canadiens de naissance	Immigrants arrivés avant l'âge de 18 ans	Immigrants arrivés à l'âge de 18 ans ou plus
Éducation	11,2	5,5	5,3
Arts visuels et arts d'interprétation, et technologie des communications	5,3	3,7	5,5
Sciences humaines	7,2	9,0	4,5
Sciences sociales et du comportement, et droit	15,5	19,8	10,3
Commerce, gestion et administration publique	21,4	22,9	23,1
Sciences physiques et de la vie, et technologies	5,7	6,6	5,9
Mathématiques, informatique et sciences de l'information	5,0	7,8	12,7
Architecture, génie et technologies connexes	11,2	10,9	19,1
Santé, parcs, récréation et conditionnement physique	12,5	8,4	10,9
Autre	5,0	5,4	2,9
Total	100,0	100,0	100,0

Source : Calculs des auteurs à partir des données de l'Enquête nationale auprès des diplômés de la promotion 2000 (Statistique Canada 2007).

arrivés à l'âge adulte (14,8 p. 100). Les immigrants arrivés à l'âge adulte, quant à eux, choisissent dans une plus forte proportion le domaine de l'architecture et du génie et le domaine des mathématiques, de l'informatique et des sciences de l'information (31,8 p. 100) que les autres immigrants (18,7 p. 100) et que les Canadiens de naissance (16,2 p. 100)¹¹. Globalement, c'est dans le domaine du commerce, de la gestion et de l'administration publique que les proportions sont les plus élevées dans les trois groupes (entre 21,4 et 23,1 p. 100).

En somme, les immigrants arrivés à l'âge adulte se démarquent des immigrants arrivés avant l'âge adulte et des Canadiens de naissance de trois façons : c'est à un âge plus avancé qu'ils obtiennent un diplôme postsecondaire au Canada, ils sont par ailleurs plus susceptibles d'obtenir un diplôme d'études supérieures et, finalement, ils s'orientent davantage vers des domaines liés aux sciences appliquées.

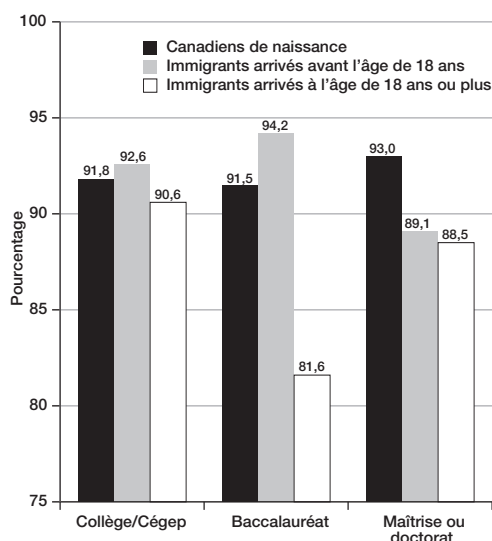
L'accès à l'emploi

L'indicateur que nous utilisons pour mesurer l'accès à l'emploi est le taux d'emploi ; on le calcule en divisant le nombre de personnes qui occupent un emploi par le nombre d'individus du groupe qui nous intéresse¹². Nous présentons le taux d'emploi des immigrants des deux groupes et celui des Canadiens de naissance à la fois selon le niveau de scolarité — c'est-à-dire le type de diplômes : diplôme collégial (collège ou cégep), baccalauréat et diplôme d'études supérieures (maîtrise ou doctorat) — et selon la province de résidence. Le taux de chômage (au Canada et par province) nous permettra ensuite de vérifier notre analyse ; l'on calcule le taux de chômage en divisant le nombre de chômeurs par le nombre de personnes qui forment la population active.

Le graphique 1 indique que les immigrants arrivés à l'âge adulte ont un taux d'emploi inférieur à celui des immigrants arrivés avant l'âge adulte et à celui des Canadiens de naissance, peu importe le niveau de scolarité, et ces écarts entre les immigrants arrivés à l'âge

adulte et les Canadiens de naissance sont tous statistiquement significatifs. Toutefois, c'est parmi les individus ayant un baccalauréat que les immigrants arrivés à l'âge adulte sont les plus désavantagés, avec un taux d'emploi de 81,6 p. 100, contre 91,5 p. 100 chez les Canadiens de naissance. Par contre, parmi les individus qui ont un diplôme collégial ou un baccalauréat, les immigrants qui sont arrivés avant l'âge adulte ont des taux d'emploi supérieurs aux Canadiens nés au pays. En ce qui a trait au diplôme de niveau collégial, l'écart entre les deux groupes n'est toutefois pas statistiquement significatif. Enfin, soulignons que les taux d'emploi de tous les groupes sont élevés : ils oscillent entre 81,6 p. 100 et 94,2 p. 100.

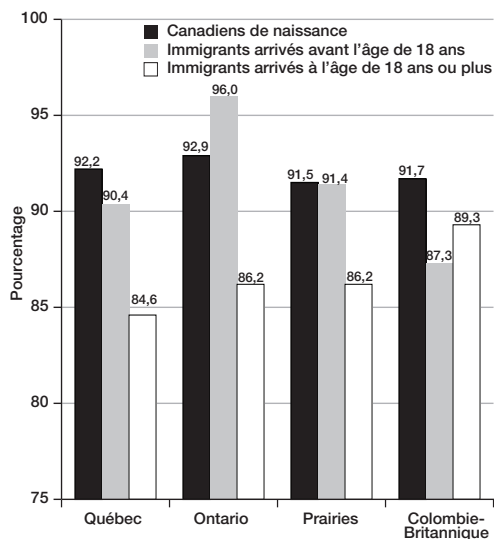
Graphique 1 : Taux d'emploi des diplômés en 2005 selon le niveau d'études et le statut d'immigrant



Source : Calculs des auteurs à partir des données de l'Enquête nationale auprès des diplômés de la promotion 2000 (Statistique Canada 2007).

À partir du graphique 2, on peut constater que les taux d'emploi des Canadiens de naissance ayant obtenu un diplôme postsecondaire au pays sont comparables dans toutes les provinces ; ces taux oscillent entre 91,5 p. 100 et 92,9 p. 100. Toutefois, parmi les Canadiens de naissance, ceux du Québec et de l'Ontario affichent des taux d'emploi statistiquement supérieurs à ceux des provinces des Prairies et de la Colombie-Britannique. Par ailleurs, ce graphique montre que les immigrants arrivés à l'âge adulte ont plus de difficultés à trouver un emploi que les immigrants arrivés avant l'âge adulte et que les Canadiens de naissance. Les taux d'emploi des immigrants arrivés à l'âge adulte varient entre 84,6 p. 100 (au Québec) et 89,3 p. 100 (en Colombie-Britannique). En fait, il n'y a qu'en Colombie-Britannique que les immigrants arrivés à l'âge adulte ont moins de difficultés à trouver un emploi (89,3 p. 100) que les immigrants arrivés avant l'âge adulte (87,3 p. 100). Le Québec est la province où l'écart entre les immigrants arrivés à l'âge adulte (84,6 p. 100) et les Canadiens de naissance (92,2 p. 100) est le plus grand (7,6 points de pourcentage) ; l'Ontario suit de près, avec un écart de 6,7 points ; et en Colombie-Britannique cet écart n'est que de 2,4 points.

Graphique 2 : Taux d'emploi des diplômés en 2005 selon le statut d'immigrant et la province de résidence



Source : Calculs des auteurs à partir des données de l'Enquête nationale auprès des diplômés de la promotion 2000 (Statistique Canada 2007).

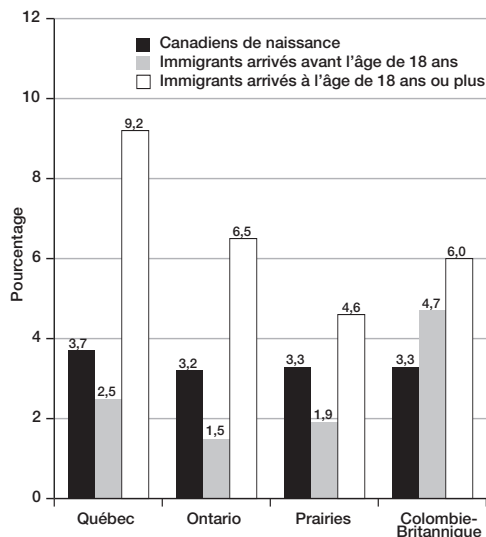
les quatre régions (graphique 3). Cela est particulièrement vrai au Québec, où les immigrants arrivés à l'âge adulte affichent un taux de chômage de 9,2 p. 100, contre 3,7 p. 100 pour les Canadiens de naissance ; l'écart entre ces deux groupes est donc de 5,5 points de pourcentage. Dans les autres provinces canadiennes, cet écart varie entre 1,3 et 3,3 points seulement.

Que l'on utilise le taux d'emploi ou le taux de chômage, deux principaux constats se dégagent de nos analyses. Premièrement, les immigrants arrivés à l'âge adulte ont plus de difficultés à trouver un emploi que les immigrants arrivés avant l'âge adulte. Deuxièmement, c'est au Québec que les immigrants arrivés à l'âge adulte sont les plus désavantagés sur le plan de l'accès à l'emploi quand on les compare aux Canadiens de naissance. Déjà, une première conclusion émerge de ces deux

Le taux de chômage agrégé au niveau canadien vient renforcer le constat selon lequel les immigrants arrivés à l'âge adulte sont largement désavantagés sur le marché du travail par rapport aux immigrants arrivés avant l'âge adulte et aux Canadiens de naissance en ce qui a trait à l'accès à l'emploi. En effet, chez les immigrants arrivés à l'âge adulte, le taux de chômage est de 6,6 p. 100, contre 2,4 p. 100 chez les immigrants arrivés avant l'âge adulte et 3,7 p. 100 chez les Canadiens de naissance.

Lorsqu'on regarde le taux de chômage par province, on constate que les immigrants arrivés à l'âge adulte sont défavorisés par rapport aux immigrants arrivés avant l'âge adulte et aux Canadiens de naissance dans

Graphique 3 : Taux de chômage des diplômés en 2005 selon le statut d'immigrant et la province de résidence



Source : Calculs des auteurs à partir des données de l'Enquête nationale auprès des diplômés de la promotion 2000 (Statistique Canada 2007).

constats : le fait de détenir un diplôme postsecondaire canadien n'élimine pas les désavantages que subissent les immigrants arrivés à l'âge adulte par rapport aux Canadiens de naissance sur le plan de l'accès à l'emploi. Cela signifie que, même si les gouvernements fédéral et provinciaux déploient des efforts pour faciliter la reconnaissance des diplômes acquis à l'étranger et pour inciter les étudiants étrangers à s'installer au Canada de façon permanente après l'obtention de leur diplôme postsecondaire canadien, ces mesures, à elles seules, ne peuvent pas avoir pour effet d'éliminer complètement les écarts entre les immigrants et les Canadiens de naissance en ce qui concerne l'accès à l'emploi.

La qualité d'emploi

Dans cette partie, nous concentrerons notre attention sur la qualité des emplois occupés par les individus de notre échantillon. À titre de référence, en 2008, les emplois atypiques (aussi appelés « non standards » ou « précaires ») — c'est-à-dire les emplois temporaires ou à temps partiel, et l'auto-emploi — constituaient 36,7 p. 100 de l'emploi total au Canada, 37 p. 100 au Québec et 35,7 p. 100 en Ontario¹³ ; c'est donc plus du tiers des travailleurs qui occupaient alors un emploi atypique. Ces statistiques soulignent donc la pertinence d'étudier la question. De plus, il est important d'évaluer si les immigrants sont plus susceptibles d'occuper des emplois atypiques, donc de moindre qualité, que les Canadiens de naissance. En effet, s'il s'avérait plus difficile pour certains immigrants d'obtenir un emploi de qualité même avec un diplôme canadien, cela pourrait les amener à accepter un emploi atypique, parce qu'il est disponible, pour accélérer leur insertion sur le marché du travail.

Comme nous l'avons souligné précédemment, les analyses que nous mènerons sur la qualité d'emploi ne portent que sur les individus ayant un diplôme postsecondaire canadien de la promotion de 2000 qui avaient un emploi en 2005 ; et notre objectif est de comparer la qualité des emplois occupés par les immigrants et par les Canadiens de naissance. Dans l'ordre, les cinq dimensions de la qualité d'emploi que nous analyserons sont : le salaire horaire, la stabilité d'emploi, le nombre d'heures travaillées par semaine, le lien entre l'emploi occupé et le programme d'études, et l'auto-emploi. Ensuite, nous analyserons la satisfaction à l'égard de l'emploi, et nous ferons une comparaison sur ce plan entre les immigrants et les Canadiens de naissance, ce qui nous permettra de voir si le fait d'occuper un emploi de qualité entraîne nécessairement une plus grande satisfaction à l'égard de cet emploi. Si le groupe dans lequel les individus occupent des emplois de moins bonne qualité est également celui où les individus sont les plus insatisfaits de leur emploi, nous aurons alors la réponse à notre question.

Le salaire horaire

Le salaire horaire est l'une des dimensions importantes de la qualité d'emploi. Pour l'évaluer, nous privilégierons à la fois la moyenne et la médiane ; la médiane est utile, parce que, contrairement à la moyenne, elle permet de neutraliser l'effet perturbateur des valeurs extrêmes. Comme le salaire est l'indicateur le plus souvent utilisé pour évaluer la situation d'emploi des immigrants sur le marché du travail canadien et que cette variable est fortement liée au niveau de scolarité, au nombre d'années d'expérience professionnelle, au domaine d'études et au sexe, nous avons jugé pertinent de compléter nos analyses descriptives par des analyses multivariées pour cet indicateur seulement ; ces dernières permettront d'affiner les comparaisons entre les provinces.

Lorsqu'on compare les deux groupes d'immigrants et les Canadiens de naissance selon le niveau de scolarité, on peut noter plusieurs écarts sur le plan des salaires horaires moyen et médian. Chez les individus ayant un diplôme collégial, ce sont les immigrants arrivés à l'âge adulte qui ont le salaire horaire moyen le plus élevé avec 23,26 \$, contre 20,98 \$ pour les Canadiens de naissance et 19,81 \$ pour les immigrants arrivés avant l'âge adulte (voir le tableau 7) ; toutefois, l'écart par rapport aux Canadiens de naissance n'est pas statistiquement significatif. De plus, lorsqu'on fait des comparaisons sur la base de la médiane, on peut voir que les immigrants arrivés à l'âge adulte sont les plus défavorisés sur le plan du salaire horaire. En effet, le fait que, dans ce groupe, la médiane soit largement inférieure à la moyenne et que l'écart-type soit très élevé (82,6, contre seulement 7,0 pour les immigrants arrivés avant l'âge adulte et 11,1 pour les Canadiens de naissance) indique que les plus grandes inégalités de salaire se retrouvent parmi les immigrants arrivés à l'âge adulte et ayant un diplôme collégial.

Chez les individus qui ont un diplôme universitaire (baccalauréat, maîtrise ou doctorat), les immigrants arrivés avant l'âge adulte gagnent en moyenne plus que les Canadiens de naissance : la différence est de 1,18 \$/heure (baccalauréat) et de 3,15 \$/heure (maîtrise ou doctorat) ; ces différences sont statistiquement significatives. L'on observe également l'avantage des immigrants arrivés avant l'âge adulte lorsqu'on fait des comparaisons sur la base de la médiane. Quant aux immigrants arrivés à l'âge adulte, ils sont plutôt défavorisés par rapport aux Canadiens de naissance. Cependant, comme le salaire horaire moyen semble cacher de grandes inégalités, nous prioriserons dans ce cas les comparaisons faites sur la base de la médiane. Ainsi, parmi les individus qui ont un baccalauréat, les immigrants arrivés à l'âge adulte ont un salaire horaire médian de 3,18 \$ inférieur à celui des Canadiens de naissance, et, parmi ceux qui ont une maîtrise, cet écart est de 2,01 \$.

Pour ce qui est du doctorat, les écarts de salaires horaires moyens entre les Canadiens de naissance et les immigrants des deux groupes ne sont pas statistiquement significatifs. L'on pourrait supposer que les immigrants arrivés à l'âge adulte ont un meilleur salaire, comparativement à celui des Canadiens de naissance, s'ils ont un doctorat canadien plutôt qu'un diplôme de niveau postsecondaire canadien inférieur. En effet, la moyenne et la médiane des salaires des immigrants arrivés à l'âge adulte et ayant un doctorat canadien sont comparables à celles des Canadiens de naissance, et la dispersion de leurs salaires est faible, ce qui révèle un faible niveau d'inégalités salariales dans ce groupe.

Dans des études subséquentes, il restera à vérifier si ces résultats persistent lorsqu'on tient compte des autres variables liées au salaire. Cependant, dans l'échantillon, la majorité des immigrants arrivés à l'âge adulte détiennent un baccalauréat ou une maîtrise (62,7 p. 100), et l'écart par rapport aux Canadiens de naissance est tout de même important. Quand on considère le salaire horaire comme le premier indicateur de la qualité d'emploi, on constate par la force des choses que les immigrants arrivés à l'âge adulte sont les plus désavantagés.

		Canadiens de naissance	Immigrants arrivés avant l'âge adulte	Écart par rapport aux Canadiens de naissance	Immigrants arrivés à l'âge adulte	Écart par rapport aux Canadiens de naissance
Collège/ Cégep	Moyenne	20,98	19,81	-1,17***	23,26	2,28
	(écart-type)	(11,11)	(7,02)		(82,26)	
	Médiane	19,14	18,58	-0,56	17,69	-1,45
Baccalauréat	Moyenne	27,59	28,77	1,18***	27,28	-0,31
	(écart-type)	(20,06)	(25,09)		(27,69)	
	Médiane	26,86	27,92	1,06	23,68	-3,18
Maîtrise	Moyenne	37,11	40,26	3,15***	34,18	-2,93***
	(écart-type)	(60,73)	(13,92)		(14,61)	
	Médiane	34,9	39,29	4,39	32,89	-2,01
Doctorat	Moyenne	38,32	36,37	-1,95	37,56	-0,76
	(écart-type)	(27,07)	(14,17)		(15,34)	
	Médiane	36,46	33,33	-3,13	36,46	0,00

Source : Calcul des auteurs à partir des données de l'Enquête nationale auprès des diplômés de la promotion 2000 (Statistique Canada 2007).
 Note : L'échantillonnage comprend uniquement les diplômés qui n'ont pas obtenu de nouveau diplôme entre 2000 et 2005.
 *** Écart de moyennes statistiquement significatif d'au moins 1 p. 100.

Les résultats par province soulignent aussi certains constats intéressants (tableau 8). Au Québec, par exemple, les salaires horaires moyens des immigrants arrivés avant l'âge adulte (32,15 \$) et des immigrants arrivés à l'âge adulte (30,28 \$) sont plus élevés que celui des Canadiens de naissance (26,98 \$) ; c'est a priori positif, bien que les écarts ne soient pas statistiquement significatifs et qu'ils ne tiennent pas compte des différences entre les trois groupes en matière de niveau de scolarité et de domaines d'études. De plus, la médiane est plus élevée et les salaires relativement moins dispersés chez les immigrants arrivés à l'âge adulte que chez les Canadiens de naissance. Ce phénomène est encore plus intéressant quand on constate que les Canadiens de naissance du Québec ont un salaire horaire moyen plus élevé que ceux des autres provinces (sur le plan statistique, seul l'écart par rapport à l'Ontario est toutefois significatif). Enfin, chez les immigrants arrivés à l'âge adulte, la moyenne et la médiane sont plus élevées au Québec qu'en Ontario et qu'en Colombie-Britannique.

Il est important de vérifier si les résultats observés chez les immigrants des deux groupes au Québec restent les mêmes si l'on tient compte d'autres variables. Par exemple, cet avantage pourrait s'expliquer par le fait que les immigrants du Québec sont plus scolarisés que les Canadiens de naissance de cette province et que les immigrants des autres provinces. Nous

Tableau 8 : Salaire horaire des diplômés occupant un emploi salarié en 2005 selon la province et le statut d'immigrant (en dollars)						
		Canadiens de naissance	Immigrants arrivés avant l'âge de 18 ans	Écart par rapport aux Canadiens de naissance	Immigrants arrivés à l'âge de 18 ans ou plus	Écart par rapport aux Canadiens de naissance
Québec	Moyenne	26,98	32,15	5,17	30,28	3,3
	(écart-type)	(23,72)	(59,38)		(16,13)	
	Médiane	25,0	23,15	-1,85	26,79	1,79
Ontario	Moyenne	26,41	26,23	-0,18	25,93	-0,48
	(écart-type)	(12,57)	(11,29)		(12,74)	
	Médiane	25,0	23,08	-1,92	24,0	-1,0
Prairies	Moyenne	26,67	26,15	-0,52	41,3	14,63
	(écart-type)	(19,41)	(11,2)		(160,29)	
	Médiane	25,0	25,0	0,0	24,0	-1,0
Colombie-Britannique	Moyenne	26,53	26,4	-0,13	26,19	-0,34
	(écart-type)	(62,99)	(10,01)		(34,48)	
	Médiane	23,65	26,18	2,53	21,0	-2,65

Source : Calculs des auteurs à partir des données de l'Enquête nationale auprès des diplômés de la promotion 2000 (Statistique Canada 2007).
 Note : L'échantillonnage comprend uniquement les diplômés qui n'ont pas obtenu de nouveau diplôme entre 2000 et 2005. Les écarts de moyennes entre Canadiens de naissance et immigrants des deux groupes ne sont pas statistiquement significatifs.

avons donc effectué des régressions pour mesurer les écarts de salaire entre les immigrants et les Canadiens de naissance en maintenant constant le niveau d'études, le domaine d'études, le nombre d'années d'expérience professionnelle et le sexe ; les résultats sont présentés au tableau 9. Comme nous utilisons le logarithme du salaire horaire comme variable dépendante dans les régressions, il est possible de traduire (de façon approximative) les écarts estimés en pourcentage.

Le tableau 9 fait ressortir deux constats importants. Premièrement, l'écart de salaire entre les immigrants arrivés avant l'âge adulte et les Canadiens de naissance est très faible et non significatif sur le plan statistique, et ce, dans toutes les provinces. Cela signifie que, toutes choses étant égales par ailleurs, un immigrant qui arrive au Canada avant l'âge adulte peut espérer avoir le même salaire horaire qu'un Canadien de naissance, peu importe la province où il s'installe. Ce résultat vient confirmer l'effet important de l'âge au moment de l'immigration sur l'intégration sur le marché du travail.

Deuxièmement, les immigrants arrivés à l'âge adulte sont défavorisés par rapport aux Canadiens de naissance sur le plan du salaire horaire. Cependant, force est de constater que le Québec, avec l'écart salarial ajusté le moins élevé, se distingue des deux autres grandes provinces d'immigration, l'Ontario et la Colombie-Britannique. Ainsi, au Québec, les immigrants arrivés à l'âge adulte ont un salaire horaire moyen inférieur de 7,6 p. 100 à celui des Canadiens de naissance, mais cet écart est de 12 p. 100 en Ontario et de 19,8 p. 100 en Colombie-Britannique. Si, comme c'est le cas dans plusieurs autres études, nous considérons ici le salaire comme seul indicateur d'intégration sur le marché du travail, on pourrait donc affirmer que, au Québec, les immigrants ayant un diplôme canadien et les Canadiens de naissance ont des salaires assez comparables. Ainsi, on pourrait conclure que, au Québec, le plus grand défi pour les immigrants ayant un diplôme canadien est de trouver un emploi,

puisque'une fois ce défi relevé, ils ont un salaire plus équitable, par rapport aux Canadiens de naissance, que dans les deux autres grandes provinces d'immigration. Néanmoins, il ne faut pas oublier que, même avec un diplôme postsecondaire canadien, les immigrants arrivés à l'âge adulte ont, au Québec, un salaire de près de 8 p. 100 inférieur à celui des Canadiens de naissance.

	Québec	Ontario	Prairies	Colombie-Britannique
Immigrants arrivés avant l'âge adulte	0,005 (0,040)	0,019 (0,027)	-0,003 (0,034)	0,013 (0,035)
Immigrants arrivés à l'âge adulte	-0,076** (0,030)	-0,120*** (0,028)	-0,037 (0,036)	-0,198*** (0,034)
Niveau de scolarité, domaine d'études, expérience professionnelle et sexe				
Observations	3 561	2 199	3 684	1 472
R ²	0,33	0,32	0,20	0,26
<small>Note : L'échantillonnage comprend les diplômés de 2000 qui n'ont pas obtenu de nouveau diplôme entre 2000 et 2005 et qui occupaient un emploi de salarié. On peut obtenir le tableau complet des résultats en s'adressant aux auteurs. *** Significatif au niveau 1 p. 100 ** Significatif au niveau 5 p. 100</small>				

La stabilité d'emploi

Comme le soulignent plusieurs études, la stabilité d'emploi est aussi une dimension importante de la qualité d'emploi (Anker *et al.* 2003 ; Cloutier 2008 ; Green 2007 ; Lowe 2007). Le fait de détenir un emploi permanent garantit une meilleure sécurité financière et réduit le risque de se retrouver au chômage. Pour évaluer la stabilité d'emploi, nous avons donc retenu l'indicateur de la permanence de l'emploi occupé.

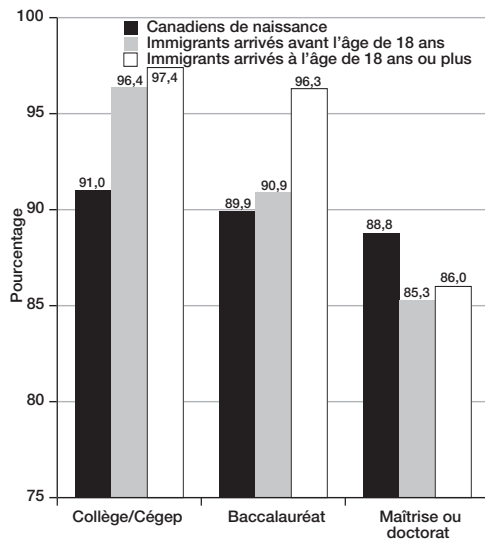
Nous présentons, au graphique 4, la proportion de Canadiens de naissance, d'immigrants arrivés avant l'âge adulte et d'immigrants arrivés à l'âge adulte qui occupent un emploi permanent selon le type de diplômes qu'ils possèdent. De prime abord, signalons que les écarts entre chaque groupe d'immigrants et les Canadiens de naissance sont statistiquement significatifs pour les trois types de diplômes. Les résultats montrent que, parmi les immigrants et les Canadiens de naissance ayant un diplôme postsecondaire canadien et qui occupaient un emploi durant la semaine de référence de l'END en 2005, la proportion de ceux qui avaient un emploi permanent est très élevée (plus de 85 p. 100 pour les trois types de diplômes) ; c'est un premier constat très positif. Par ailleurs, les immigrants arrivés à l'âge adulte sont plus enclins que les Canadiens de naissance à occuper un emploi permanent lorsqu'ils détiennent un diplôme collégial (97,4 p. 100 contre 91,0 p. 100) ou un baccalauréat (96,3 p. 100 contre 89,9 p. 100) ; cependant, parmi les diplômés ayant une maîtrise ou un doctorat, les Canadiens de naissance sont légèrement avantagés par rapport aux immigrants des deux groupes.

Pour leur part, les immigrants arrivés avant l'âge adulte ont un accès plus difficile à un emploi permanent que les immigrants arrivés à l'âge adulte, et ce, peu importe le type de diplômes. C'est parmi ceux qui ont un baccalauréat que l'écart est le plus marqué :

90,9 p. 100 pour les immigrants arrivés avant l'âge adulte et 96,3 p. 100 pour les immigrants arrivés à l'âge adulte. Rappelons que 61,2 p. 100 des immigrants arrivés avant l'âge adulte ont obtenu un baccalauréat en 2000 (tableau 4). Ainsi, les immigrants arrivés à l'âge adulte qui ont un diplôme collégial ou un baccalauréat canadiens ont plus de difficulté à trouver un emploi que les immigrants arrivés avant l'âge adulte et

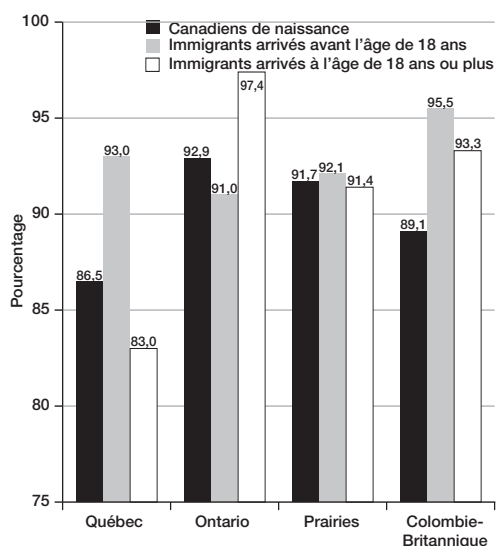
que les Canadiens de naissance, mais, une fois qu'ils ont un emploi, celui-ci s'avère plus souvent permanent que celui des immigrants arrivés avant l'âge adulte et des Canadiens de naissance.

Graphique 4 : Proportions de diplômés occupant un emploi permanent parmi ceux qui occupent un emploi en 2005 selon le niveau d'études et le statut d'immigrant



Source : Calculs des auteurs à partir des données de l'Enquête nationale auprès des diplômés de la promotion 2000 (Statistique Canada 2007).
 Note : L'échantillonnage comprend uniquement les diplômés qui n'ont pas obtenu de nouveau diplôme entre 2000 et 2005.

Graphique 5 : Proportions de diplômés occupant un emploi permanent parmi ceux qui occupent un emploi en 2005 selon la province et le statut d'immigrant



Source : Calculs des auteurs à partir des données de l'Enquête nationale auprès des diplômés de la promotion 2000 (Statistique Canada 2007).
 Note : L'échantillonnage comprend uniquement les diplômés qui n'ont pas obtenu un nouveau diplôme entre 2000 et 2005.

Lorsqu'on considère les données par province (graphique 5), on constate que, chez les immigrants arrivés à l'âge adulte, c'est au Québec que la stabilité d'emploi est la moins élevée (83 p. 100, contre 97,4 p. 100 en Ontario et 93,3 p. 100 en Colombie-Britannique). Les immigrants arrivés à l'âge adulte du Québec sont donc non seulement ceux qui ont le plus de difficulté à trouver un emploi (graphiques 2 et 3), mais ils forment aussi, en matière de stabilité d'emploi, un groupe plus défavorisé que les Canadiens de naissance et que les immigrants arrivés avant l'âge adulte du Québec et des autres provinces.

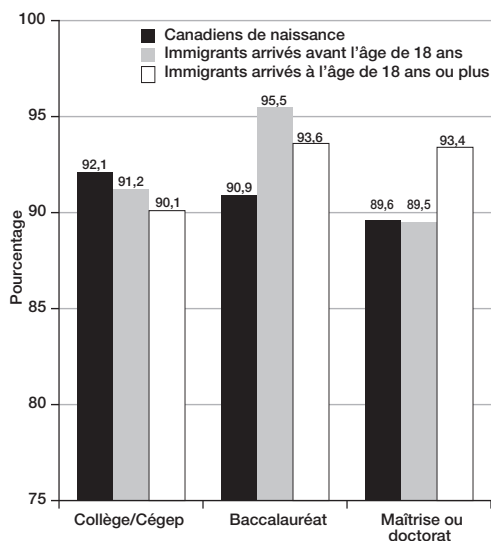
Ces résultats pourraient s'expliquer par les différences que nous avons observées entre les immigrants arrivés à l'âge adulte du Québec et les deux autres sur le plan du niveau d'études. En effet, 45,9 p. 100 des immigrants arrivés à l'âge adulte du Québec ont une maîtrise ou un doctorat, ce qui en fait de loin le groupe le plus scolarisé (tableau 5). Or, nous avons montré au graphique 4 que la stabilité d'emploi est moins élevée chez l'ensemble des diplômés qui ont une maîtrise ou un doctorat. Le fait que près de la moitié des immigrants arrivés à l'âge adulte du Québec ont un diplôme de ce niveau-là explique certainement une partie du phénomène.

Le nombre d'heures travaillées par semaine

Selon Cloutier (2008), le fait de travailler à temps partiel (moins de 30 heures par semaine) serait un indice d'une moindre qualité d'emploi que le fait de travailler à temps plein (30 heures ou plus par semaine) ; par contre, au-delà d'un certain nombre d'heures, un emploi à temps plein peut aussi devenir synonyme de moindre qualité d'emploi. Toutefois, pour alléger nos analyses, nous tenons seulement compte ici de la distinction entre emplois à temps partiel et emplois à temps plein.

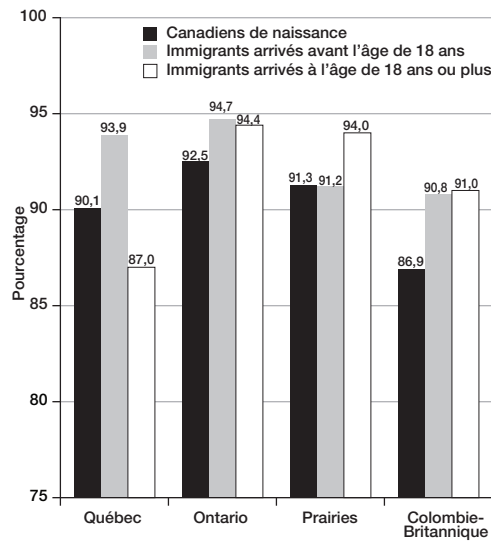
Le graphique 6 montre que, parmi les diplômés de niveau collégial, les immigrants arrivés à l'âge adulte occupent un peu moins souvent un emploi à temps plein (90,1 p. 100) que les Canadiens de naissance (92,1 p. 100) ; cet écart est statistiquement significatif. Parmi les diplômés de niveau universitaire, les immigrants arrivés à l'âge adulte occupent plus souvent un emploi à temps plein — 93,6 p. 100 (baccalauréat) et 93,4 p. 100 (maîtrise et doctorat) — que les Canadiens de naissance — 90,9 p. 100 (baccalauréat) et 89,6 p. 100 (maîtrise et doctorat).

Graphique 6 : Proportions de diplômés travaillant à temps plein parmi ceux qui occupent un emploi en 2005 selon le niveau d'études et le statut d'immigrant



Source : Calculs des auteurs à partir des données de l'Enquête nationale auprès des diplômés de la promotion 2000 (Statistique Canada 2007).
 Note : L'échantillonnage comprend uniquement les diplômés qui n'ont pas obtenu un nouveau diplôme entre 2000 et 2005.

Graphique 7 : Proportions de diplômés travaillant à temps plein parmi ceux qui occupent un emploi en 2005 selon la province et le statut d'immigrant



Source : Calculs des auteurs à partir des données de l'Enquête nationale auprès des diplômés de la promotion 2000 (Statistique Canada 2007).
 Note : L'échantillonnage comprend uniquement les diplômés qui n'ont pas obtenu un nouveau diplôme entre 2000 et 2005.

Le graphique 7, qui illustre les proportions de diplômés qui travaillent à temps plein, permet de comparer les deux groupes d'immigrants et les Canadiens de naissance selon les provinces. L'on constate que, parmi les immigrants, ceux du Québec qui sont arrivés à l'âge adulte sont les plus désavantagés (ce qu'ils sont aussi sur le plan de la stabilité d'emploi, comme nous l'avons vu plus haut) : 87 p. 100 d'entre eux travaillent à temps plein, alors qu'ailleurs au Canada la proportion est de 91 p. 100 ou plus. Mis à part ce groupe, les immigrants occupent en général plus souvent un emploi à temps plein que les Canadiens de naissance dans leurs provinces respectives¹⁴.

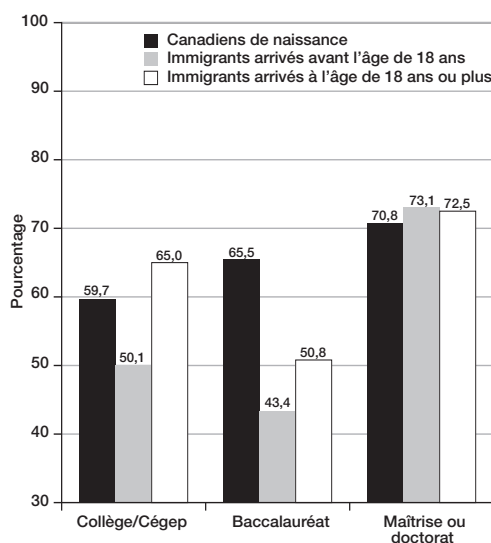
Le lien entre l'emploi occupé et le programme d'études

La correspondance entre les qualifications requises par un emploi et celles de l'individu qui occupe cet emploi est un aspect souvent pris en considération par les chercheurs qui s'intéressent à la qualité d'emploi (Cloutier 2008 ; Commission européenne 2001 ; Green 2007 ; Lowe 2007). Le fait de pouvoir utiliser ses compétences dans un emploi est donc vu comme un indice de qualité d'emploi. Pour évaluer cet aspect, nous avons examiné la perception qu'ont les individus du lien qu'il y a entre l'emploi qu'ils occupent et les études qu'ils ont faites¹⁵.

Le graphique 8 illustre les proportions de diplômés, selon le type de diplôme qu'ils possèdent, qui pensent que leur emploi est étroitement lié à leur programme d'études. Les immigrants arrivés à l'âge adulte ne semblent pas les plus désavantagés sur ce plan ; en effet, ce sont plutôt les immigrants arrivés avant l'âge adulte qui sont les moins enclins à considérer que leur emploi est étroitement lié à leur programme d'études, du moins chez ceux qui ont un diplôme collégial et un baccalauréat. Parmi ceux qui possèdent un baccalauréat, par exemple, seulement 43,4 p. 100 des immigrants arrivés avant l'âge adulte estiment que leur emploi est étroitement lié à leurs études, contre 65,5 p. 100 des Canadiens de naissance et 50,8 p. 100 des immigrants arrivés à l'âge adulte.

Ce résultat pourrait entre autres expliquer pourquoi l'on observe chez les immigrants arrivés à l'âge adulte des taux d'emploi inférieurs à ceux que l'on observe chez ceux qui sont arrivés avant l'âge adulte. Plus précisément, les stratégies qu'adoptent les immigrants face à l'emploi varieraient selon leur âge au moment de l'immigration : ceux qui arrivent avant l'âge adulte sont plus enclins à accepter un emploi même si celui-ci n'est

Graphique 8 : Proportions de diplômés dont l'emploi est étroitement lié au programme d'études parmi ceux qui occupent un emploi en 2005 selon le niveau d'études et le statut d'immigrant

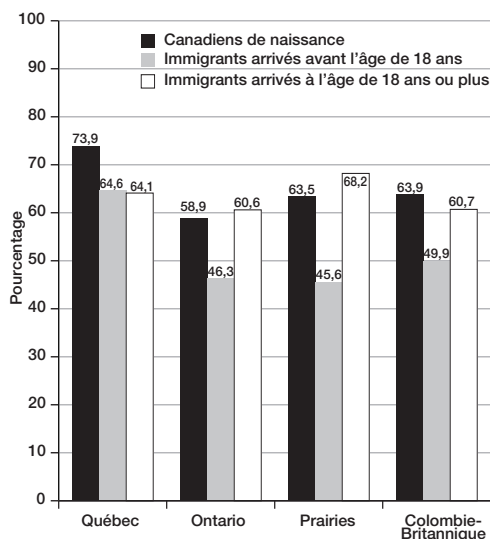


Source : Calculs des auteurs à partir des données de l'Enquête nationale auprès des diplômés de la promotion 2000 (Statistique Canada 2007).

Note : L'échantillonnage comprend uniquement les diplômés qui n'ont pas obtenu un nouveau diplôme entre 2000 et 2005.

pas en lien avec leurs études, tandis que certains immigrants arrivés à l'âge adulte pourraient préférer ne pas travailler plutôt que d'occuper un emploi qui ne correspond pas à leurs études, et ce, même cinq ans après avoir obtenu leur diplôme. Les différences entre ces deux groupes d'immigrants sur le plan des programmes d'études pourraient aussi expliquer ce résultat. Comme on l'a vu, les immigrants arrivés avant l'âge adulte sont plus enclins à obtenir un diplôme en sciences sociales ; or des études (Robst 2007 ; Boudarbat et Chernoff 2009, par exemple) ont montré que le degré de correspondance emploi-études était en général plus élevé dans le cas des sciences appliquées et que les immigrants arrivés à l'âge adulte ont plus souvent des diplômes en sciences appliquées.

Graphique 9 : Proportions de diplômés dont l'emploi est étroitement lié au programme d'études parmi ceux qui occupent un emploi en 2005 selon la province et le statut d'immigrant



Source : Calculs des auteurs à partir des données de l'Enquête nationale auprès des diplômés de la promotion 2000 (Statistique Canada 2007).

Note : L'échantillonnage comprend uniquement les diplômés qui n'ont pas obtenu un nouveau diplôme entre 2000 et 2005.

Quand on analyse les données par province (graphique 9), le Québec se distingue par la grande proportion de Canadiens de naissance qui disent occuper un emploi étroitement lié à leur programme d'études (73,9 p. 100) : cette proportion est de 58,9 p. 100 en Ontario et de 63,9 p. 100 en Colombie-Britannique ; ces écarts, de 10 points de pourcentage ou plus, sont hautement significatifs sur le plan statistique. Même chez les immigrants arrivés à l'âge adulte, le Québec affiche de meilleures performances comparativement à l'Ontario et à la Colombie-Britannique, et les écarts sont là aussi statistiquement significatifs. Toutefois, c'est au Québec que l'écart est le plus élevé entre les immigrants arrivés à l'âge adulte et les Canadiens de naissance : 9,8 points de pourcentage, contre de 3,2 ou moins ailleurs au Canada.

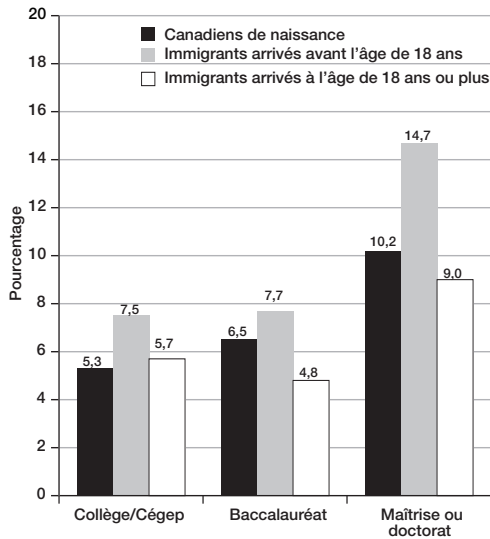
L'auto-emploi

Même s'il peut présenter des avantages pour certains, l'auto-emploi est, de façon générale, associé à une plus grande précarité d'emploi et de revenus en raison de la moins grande protection sociale et légale liée à ce type de travail au Canada. Par conséquent, nous interpréterons ici l'auto-emploi comme offrant une moins bonne qualité d'emploi. Il est toutefois important de souligner que pour certains individus, notamment ceux pour qui l'auto-emploi signifie la création d'une entreprise et l'embauche d'employés, cette forme de travail est loin de témoigner d'une faible qualité d'emploi, notamment sur le plan des revenus.

Le principal constat qui ressort du graphique 10 est que la proportion de diplômés qui optent pour l'auto-emploi augmente avec le niveau de scolarité, et en particulier chez les immigrants arrivés avant l'âge adulte. Li (2001) était déjà arrivé à des conclusions similaires puisqu'il avait constaté que les immigrants les plus qualifiés étaient plus enclins à créer leur propre emploi, ce qu'il a expliqué par un meilleur accès pour eux au capital et aux autres ressources ainsi qu'à leur grande facilité à côtoyer le monde des affaires au Canada. Un autre point qui ressort du graphique 10 est que les immigrants arrivés avant l'âge adulte sont plus susceptibles d'opter pour l'auto-emploi que les Canadiens de naissance et les immigrants arrivés à l'âge adulte.

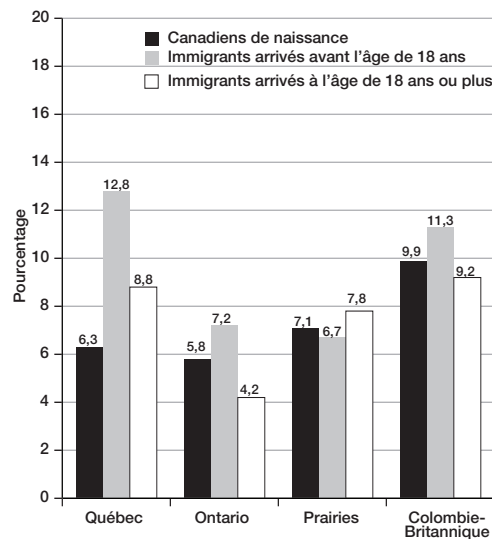
Lorsqu'on compare les chiffres par province (voir le graphique 11), on observe en Ontario une plus faible proportion de diplômés des deux groupes d'immigrants et des Canadiens de naissance qui optent pour l'auto-emploi, comparativement aux autres provinces. Par ailleurs, c'est au Québec que l'écart entre les immigrants des deux groupes et les Canadiens de naissance est le plus grand : il est de 6,5 points de pourcentage dans le cas des immigrants arrivés avant l'âge adulte (12,8 p. 100) et de 2,5 points dans le cas des immigrants arrivés à l'âge adulte.

Graphique 10 : Proportions de diplômés déclarant être travailleurs autonomes parmi ceux qui occupent un emploi en 2005 selon le niveau d'études et le statut d'immigrant



Source : Calculs des auteurs à partir des données de l'Enquête nationale auprès des diplômés de la promotion 2000 (Statistique Canada 2007).
 Note : L'échantillonnage comprend uniquement les diplômés qui n'ont pas obtenu un nouveau diplôme entre 2000 et 2005.

Graphique 11 : Proportions de diplômés déclarant être travailleurs autonomes parmi ceux qui occupent un emploi en 2005 selon la province et le statut d'immigrant



Source : Calculs des auteurs à partir des données de l'Enquête nationale auprès des diplômés de la promotion 2000 (Statistique Canada 2007).
 Note : L'échantillonnage comprend uniquement les diplômés qui n'ont pas obtenu un nouveau diplôme entre 2000 et 2005.

Dans les autres provinces, les écarts entre les immigrants et les Canadiens de naissance sont beaucoup moins importants, et, parfois même, ils sont à l'avantage des immigrants. Par ailleurs, le fait qu'au Québec 12,8 p. 100 des immigrants arrivés avant l'âge adulte optent pour l'auto-emploi, contre 8,8 p. 100 chez les immigrants arrivés à l'âge adulte, pourrait expliquer le meilleur accès à l'emploi des immigrants du premier groupe par rapport à ceux du second groupe. Donc, la tendance générale est la suivante : plus les immigrants arrivent jeunes au Canada, plus ils sont susceptibles de se tourner vers l'auto-emploi.

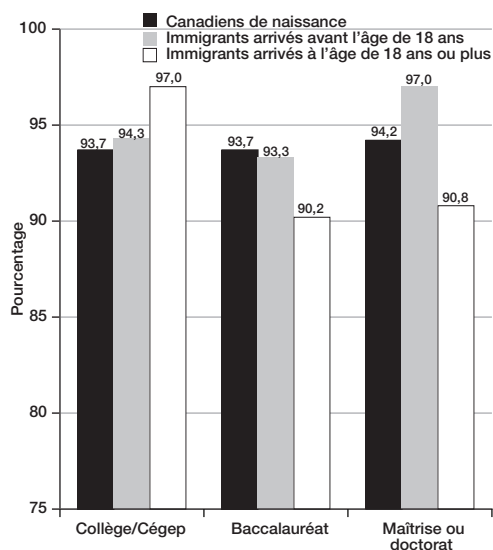
La satisfaction à l'égard de l'emploi

Plusieurs travaux ont établi un lien direct entre les conditions d'emploi et la satisfaction à l'égard de l'emploi (voir, par exemple, Miller 1980). Dans notre cas, l'examen du degré de satisfaction à l'égard de l'emploi permet d'apprécier l'évaluation que font les immigrants eux-mêmes de la qualité de l'emploi qu'ils occupent. Dans le cadre de l'END, on demandait aux participants d'exprimer leur degré de satisfaction sur une échelle à quatre niveaux et en tenant compte de l'ensemble des caractéristiques de l'emploi principal qu'ils exerçaient durant la semaine de référence en 2005¹⁶. Nous utiliserons donc cet indicateur pour voir si les diplômés les plus désavantagés sur le plan de la qualité d'emploi sont aussi ceux qui sont également les moins satisfaits de leur emploi. Logiquement, on pourrait ainsi s'attendre à ce que les immigrants arrivés à l'âge adulte au Québec soient moins satisfaits de leur emploi que les Canadiens de naissance puisque les premiers sont désavantagés par rapport aux seconds en ce qui a trait à tous les indicateurs de la qualité d'emploi que nous avons considérés jusqu'à maintenant. Voyons ce qu'il en est dans les faits.

Selon les graphiques 12 et 13, le degré de satisfaction à l'égard de l'emploi des diplômés de tous les groupes est très élevé, c'est-à-dire qu'une très grande proportion d'immigrants et de Canadiens de naissance (plus de 90 p. 100) se disent très satisfaits ou satisfaits de leur emploi¹⁷. Cela étant dit, des écarts existent entre les groupes selon le niveau de scolarité et la province de résidence. Le graphique 12 indique que, parmi les diplômés de niveau collégial, les immigrants arrivés à l'âge adulte sont plus satisfaits (97,0 p. 100) que les Canadiens de naissance (93,7 p. 100) et les immigrants arrivés avant l'âge adulte (94,3 p. 100) ; par contre, parmi les diplômés qui ont un baccalauréat, une maîtrise ou un doctorat, les immigrants arrivés à l'âge adulte sont relativement moins satisfaits de leur emploi que les Canadiens de naissance et les immigrants arrivés avant l'âge adulte. Donc, chez les immigrants arrivés à l'âge adulte, plus le niveau de scolarité est élevé, plus la proportion de diplômés qui sont très satisfaits ou satisfaits de leur emploi est faible. Notons par ailleurs que le degré de satisfaction des Canadiens de naissance varie moins selon les niveaux de scolarité que chez les immigrants des deux groupes. Deux observations que nous avons faites jusqu'à maintenant pourraient contribuer à expliquer que les diplômés plus scolarisés sont moins satisfaits de leur emploi : ils ont une moins grande stabilité d'emploi, et ils sont plus nombreux en situation d'auto-emploi¹⁸.

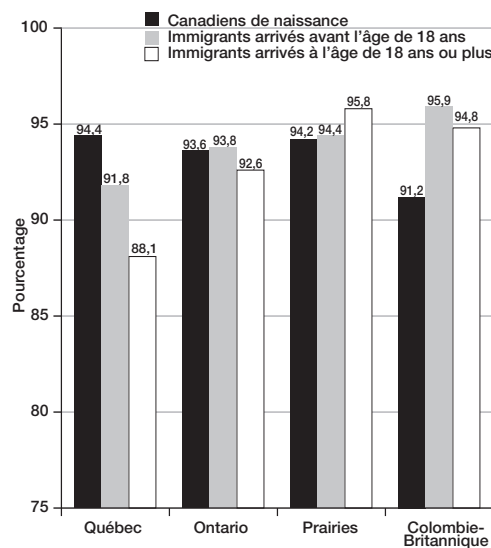
L'analyse par province (graphique 13) montre que le Québec se distingue des autres provinces de deux façons. Premièrement, le taux de satisfaction des Canadiens de naissance est significativement plus élevé au Québec (94,4 p. 100) qu'en Ontario (93,6 p. 100) et qu'en Colombie-Britannique (91,2 p. 100). Deuxièmement, bien que les taux de satisfaction des immigrants au Québec soient globalement élevés, ces taux sont inférieurs à ceux des Canadiens de naissance et des immigrants des autres provinces, et ces écarts sont statistiquement significatifs. Par

Graphique 12 : Proportions de diplômés qui sont très satisfaits ou satisfaits à l'égard de leur emploi parmi ceux qui occupent un emploi en 2005 selon le niveau d'études et le statut d'immigrant



Source : Calculs des auteurs à partir des données de l'Enquête nationale auprès des diplômés de la promotion 2000 (Statistique Canada 2007).
 Note : L'échantillonnage comprend uniquement les diplômés qui n'ont pas obtenu un nouveau diplôme entre 2000 et 2005.

Graphique 13 : Proportions de diplômés qui sont très satisfaits ou satisfaits à l'égard de leur emploi parmi ceux qui occupent un emploi en 2005 selon la province et le statut d'immigrant



Source : Calculs des auteurs à partir des données de l'Enquête nationale auprès des diplômés de la promotion 2000 (Statistique Canada 2007).
 Note : L'échantillonnage comprend uniquement les diplômés qui n'ont pas obtenu un nouveau diplôme entre 2000 et 2005.

exemple, les immigrants arrivés à l'âge adulte ne sont que 88,1 p. 100 à se déclarer satisfaits ou très satisfaits de leur emploi au Québec, contre 92,6 p. 100 en Ontario, 94,8 p. 100 en Colombie-Britannique et 95,8 p. 100 dans les Prairies.

Ce résultat est peu surprenant quand on considère les indicateurs de la qualité d'emploi que nous avons vus jusqu'à maintenant : sur ce plan, les immigrants arrivés à l'âge adulte au Québec forment, à plusieurs égards, le groupe relativement le plus désavantagé.

Conclusion

Plusieurs conclusions se dégagent de nos résultats, mais nous insisterons principalement sur deux points. Le premier constat majeur concerne l'âge au moment de l'immigration, qui a un effet important sur le fait que les immigrants s'intégreront avec plus ou moins de succès sur le marché du travail, tant en termes d'accès à l'emploi qu'en termes d'accès à un emploi de qualité. Des études antérieures avaient déjà démontré l'importance de ce facteur (Schaafsma et Sweetman 2001 ; Anisef, Sweet et Frempong 2005 ; Ferrer et Riddell 2008 ; Cousineau et Boudarbat 2009), mais nos résultats les complètent en montrant que l'âge au moment de l'immigration continue d'influer sur l'intégration au marché du travail même après l'obtention d'un diplôme d'études postsecondaires au Canada. Notre étude a mis en évidence que les immigrants arrivés avant l'âge adulte avaient beaucoup plus de facilité à trouver un emploi que ceux qui sont arrivés à l'âge adulte¹⁹. Sur le plan de la qualité d'emploi, l'âge au moment de l'immigration influe également sur le type d'emploi qu'occupent les immigrants : de façon générale, ceux qui sont arrivés avant l'âge adulte occupent des emplois mieux rémunérés que ceux qui sont arrivés à l'âge adulte, mais ils occupent moins fréquemment un emploi en lien étroit avec leur programme d'études et sont plus portés à opter pour l'auto-emploi que les immigrants arrivés à l'âge adulte. Notons que ce n'est pas problématique en soi, puisque cette situation témoigne de la capacité des immigrants arrivés avant l'âge adulte à s'ajuster pour s'intégrer au marché du travail.

Le deuxième constat majeur porte sur la situation défavorable des immigrants arrivés à l'âge adulte, en particulier au Québec. Nos résultats ont d'abord révélé que ce groupe était le plus désavantagé sur le plan de l'accès à l'emploi. Nous avons aussi montré que, au Québec, les immigrants arrivés à l'âge adulte étaient les plus désavantagés par rapport aux Canadiens de naissance en ce qui a trait à tous les aspects de la qualité d'emploi, sauf le salaire horaire. Sur ce dernier plan, en effet, ce sont les moins désavantagés par rapport aux Canadiens de naissance quand on compare leur situation à celle que l'on observe en Ontario et en Colombie-Britannique (en neutralisant les principaux facteurs explicatifs du salaire). Ce fait vient donc nuancer le bilan plutôt négatif de ce groupe d'immigrants en ce qui a trait aux autres indicateurs d'intégration sur le marché du travail considérés dans cette étude. Enfin, rappelons que ces immigrants affichent tout de même le taux de satisfaction le moins élevé à l'égard de leur emploi, ce qui n'est pas surprenant si l'on considère ce qui a été exprimé auparavant.

Même si nous n'établissons pas les causes exactes du fait que les immigrants arrivés à l'âge adulte sont en général les plus défavorisés, les résultats que nous obtenons ont plusieurs retombées en matière de politiques publiques, notamment sur le plan de la sélection des immigrants. En effet,

notons que, premièrement, puisque l'âge au moment de l'immigration continue à influencer sur la situation d'emploi des immigrants (même quand ils ont obtenu un diplôme postsecondaire canadien), il est pertinent de continuer à tenir compte de ce critère de sélection. Par ailleurs, même si nos analyses permettent seulement de comparer les immigrants arrivés avant l'âge adulte avec ceux qui sont arrivés à l'âge adulte, l'âge au moment de l'immigration ressort comme un déterminant important de l'intégration sur le marché du travail²⁰. Toutefois, il serait pertinent de tenter de définir plus précisément, dans des études à venir, à partir de quel âge, après 18 ans, il devient plus difficile pour les immigrants d'intégrer le marché du travail. Enfin, nos conclusions montrent que les immigrants arrivés avant l'âge adulte s'en tirent souvent assez bien sur le marché du travail viennent aussi soutenir la pertinence d'accorder des points dans la grille de sélection des travailleurs qualifiés du Québec pour le nombre d'enfants à charge²¹ ; l'on pourrait peut-être aussi accorder la priorité au parrainage des enfants dans le cadre de la sélection selon la catégorie Regroupement familial.

Deuxièmement, le fait que les immigrants arrivés à l'âge adulte et qui possèdent un diplôme postsecondaire canadien ont moins accès à l'emploi et sont désavantagés sur le plan de la qualité d'emploi par rapport aux Canadiens de naissance indique que les initiatives récentes visant à favoriser l'immigration d'étudiants étrangers grâce à la catégorie Expérience canadienne (au fédéral) et au Programme de l'expérience québécoise n'auront peut-être pas pour effet d'éliminer complètement les désavantages que subissent les immigrants sur le marché du travail ; par contre, comme ces immigrants sont étudiants, donc généralement jeunes, leur désavantage par rapport aux Canadiens de naissance ne devrait pas être très important. Même si, dans nos analyses, nous n'avons pas inclus les immigrants ayant uniquement des diplômes étrangers, des études ont indiqué que les diplômes acquis dans le pays d'accueil rapportent davantage que les diplômes acquis à l'étranger ; ce que nos résultats apportent d'original, c'est qu'ils révèlent qu'un diplôme postsecondaire canadien ne procure pas les mêmes avantages aux immigrants arrivés à l'âge adulte et aux Canadiens de naissance.

Pour expliquer ce fait, rappelons que nous ne pouvons pas écarter l'hypothèse selon laquelle les immigrants arrivés à l'âge adulte ont des caractéristiques individuelles différentes de celles des Canadiens de naissance ; notamment, ils sont plus âgés au moment où ils obtiennent leur diplôme, et leurs domaines d'études sont souvent différents. L'on peut aussi penser que leurs compétences linguistiques sont inférieures parce que, plus on est âgé, plus il devient difficile de maîtriser une nouvelle langue²². De plus, les immigrants arrivés à l'âge adulte obtiennent un diplôme postsecondaire canadien parce qu'ils sont retournés aux études après s'être installés ici ; or, ce retour aux études peut souvent être motivé par des difficultés à intégrer le marché du travail. Ces immigrants pourraient donc présenter, dès le départ, des caractéristiques qui les pénalisent sur le marché du travail, et qui continuent de le faire même une fois qu'ils ont obtenu un diplôme canadien.

Malgré ces limites, il demeure tout aussi possible qu'un diplôme postsecondaire canadien ne procure pas autant d'avantages aux immigrants arrivés à l'âge adulte qu'aux Canadiens de naissance. Si c'est le cas, on ne peut pas expliquer ce phénomène par le problème que pose le transfert du capital humain — par exemple l'hypothèse selon laquelle la valeur des diplômes

étrangers est inférieure à celle des diplômés canadiens, ou le fait que les employeurs, par manque de connaissances, leur accordent moins de valeur, puisqu'il s'agit ici de diplômes acquis au Canada. Mis à part la possibilité que les immigrants arrivés à l'âge adulte aient des caractéristiques qui les pénalisent, les écarts qui persistent entre ces derniers et les Canadiens de naissance pourraient également témoigner de la présence de discrimination sur le marché du travail, ce que des études ont déjà souligné (Chicha et Charest 2008, et Oreopoulos 2009, par exemple) ; les bons résultats que nous avons observés chez les immigrants arrivés avant l'âge adulte viennent toutefois atténuer la portée de cette hypothèse. Par contre, comme nous n'avons pas tenu compte des pays d'origine des immigrants dans notre étude, il se peut que des sous-groupes d'immigrants arrivés avant l'âge adulte et originaires de certains pays soient toujours défavorisés²³. Bref, la discrimination demeure une avenue possible pour expliquer les plus grandes difficultés de certains immigrants.

À partir de ces résultats, que pouvons-nous suggérer ? Nous recommandons d'accorder un nombre encore plus élevé de points au critère de l'âge dans les grilles de sélection tant celle du gouvernement fédéral que celle du Québec, puisque le succès des immigrants sur le marché du travail dépend grandement de leur âge au moment de l'immigration, et ce, même après l'obtention d'un diplôme postsecondaire canadien. Des études plus poussées seront nécessaires pour établir l'âge à partir duquel l'intégration des immigrants au marché du travail devient plus difficile.

Comme c'est déjà le cas au Québec, le fait d'accorder des points dans les grilles de sélection des travailleurs qualifiés pour le nombre d'enfants à charge nous paraît également pertinent : plus les immigrants arrivent jeunes, plus leur parcours scolaire ressemble à celui des Canadiens de naissance, et plus ils auront de la facilité à maîtriser au moins l'une des deux langues officielles du Canada²⁴. Par contre, favoriser les candidats plus jeunes implique que ces individus sont moins susceptibles d'avoir des enfants à charge ; pour cette raison, nous proposons de laisser la porte ouverte aux candidats plus âgés qui ont des enfants en bas âge. Même si les répercussions de cette stratégie se manifesteront à plus long terme, cette idée de miser sur les enfants des immigrants pourrait avoir une incidence positive dans le contexte démographique des années à venir : nos résultats suggèrent que ces enfants réussissent en général aussi bien que les Canadiens de naissance sur le marché du travail, ce qui n'est pas à négliger.

Par ailleurs, comme les objectifs quantitatifs de l'immigration ne pourraient pas être atteints sans la sélection d'un grand nombre d'immigrants adultes et de différentes origines, surtout dans un contexte de concurrence à ce niveau entre les pays développés, les gouvernements devraient faire davantage d'efforts pour atténuer les barrières à l'intégration de ces immigrants sur le marché du travail. À cet égard, la complexité du système d'ordres professionnels peut décourager certains immigrants qui exercent une profession réglementée d'entamer le processus de reconnaissance de leurs compétences. Par exemple, dans le cas du Québec, l'Office des professions du Québec, qui a pour mandat de garantir la compétence et l'intégrité des divers types de professionnels²⁵, de concert avec les ministères concernés, pourrait tenter de faciliter la reconnaissance des compétences étrangères, qui est parfois longue et coûteuse. Les candidats à l'immigration qui exercent une profession réglementée devraient, avant leur arrivée au pays, être dirigés vers l'Office des professions pour qu'on les renseigne sur le processus de reconnais-

sance des compétences qui est propre à leur profession. Cela éviterait que des immigrants soient surpris d'apprendre qu'ils ne peuvent pas exercer leur profession au Québec sans permis et se voient ainsi dans l'obligation de retourner aux études²⁶.

Pour leur part, les employeurs devraient être sensibilisés à l'importance de mettre en valeur le potentiel que représente la population immigrante dans un contexte de mondialisation et de pénurie de main-d'œuvre qualifiée. En fait, les employeurs pourraient eux-mêmes choisir d'aider les immigrants à surmonter les problèmes qui ralentissent leur intégration sur le marché du travail. Par exemple, grâce à des stages, à des programmes de mentorat ou à des emplois temporaires, ils pourraient aider les immigrants à acquérir une expérience de travail canadienne ; ils pourraient aussi les aider à adapter leurs compétences au contexte canadien en leur offrant des formations de relais, ou encore les aider à développer des compétences linguistiques. Des initiatives existantes, comme le programme Formation relais en Ontario²⁷, qui visent ces objectifs, pourraient être soutenues et élargies à l'ensemble des provinces canadiennes si elles sont efficaces.

Enfin, si les gouvernements et les employeurs ont un rôle important à jouer pour faciliter l'intégration économique des immigrants, ces derniers peuvent aussi faire preuve de prudence et éviter d'investir dans une formation qui ne leur rapportera pas. Avant de considérer le retour aux études au Canada, les immigrants doivent s'informer des domaines d'études et des professions en demande sur le marché du travail afin de s'assurer que leur démarche portera fruit. Nos résultats ont montré que près de la moitié des immigrants arrivés à l'âge adulte au Québec avaient une maîtrise ou un doctorat ; il est fort probable que ce taux dépasse la demande de compétences de ce niveau sur le marché du travail québécois, ce qui pourrait expliquer en partie les difficultés des diplômés de ce groupe sur le plan de l'accès à l'emploi.

Pour terminer, rappelons que la sous-utilisation des compétences des immigrants sur le marché du travail, surtout lorsque ces derniers possèdent un diplôme postsecondaire canadien, pourrait accentuer les problèmes sociodémographiques qui menacent l'avenir économique du Canada. En ce sens, tous les acteurs de la société doivent comprendre que le marché du travail au Canada et au Québec dépendra largement des immigrants dans les prochaines années.

Remerciements

Les auteurs voudraient remercier Reynald Bourque, Jean-Michel Cousineau et Claude Montmarquette, de l'Université de Montréal, ainsi que deux évaluateurs anonymes de leurs commentaires et suggestions hautement appréciés. Les auteurs tiennent aussi à remercier France St-Hilaire et Leslie Seidle, de l'IRPP, de leur lecture attentive et de leurs conseils et suggestions pertinents. Des remerciements vont également à Statistique Canada et au Centre interuniversitaire québécois de statistiques sociales (CIQSS), qui nous ont permis d'avoir accès aux données de l'Enquête nationale auprès des diplômés.

Notes

- 1 À ce nombre s'ajoute un nombre équivalent de travailleurs temporaires (CIC 2009a).
- 2 À titre d'illustration, la proportion d'immigrants récents (c'est-à-dire arrivés au cours des cinq dernières années) ayant un diplôme universitaire et occupant un emploi n'exigeant qu'un diplôme d'études secondaires ou moins était de 28 p. 100 chez les hommes et de 40 p. 100 chez les femmes en 2006. Chez les Canadiens de naissance, ces proportions étaient de 10 p. 100 et de 12 p. 100 respectivement (Galameau et Morissette 2008).
- 3 Voir le lien Internet suivant pour des détails supplémentaires sur le PEQ : <http://www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/fr/immigrer-installer/travailleurs-temporaires/demeurer-quebec/demande-csq/travailleurs-peq/index.html>.
- 4 Voir le lien Internet suivant pour des détails supplémentaires sur cette mesure : <http://nouvelles.gc.ca/web/article-fra.do?nid=499139>.
- 5 Le site Internet du BORTCE est à l'adresse suivante : <http://www.competences.gc.ca/ausujet/index.asp>.
- 6 Voir le lien Internet suivant pour des détails supplémentaires sur cette entente : http://www.mri.gouv.qc.ca/fr/_scripts/Actualites/ViewNew.asp?NewID=7350&lang=fr.
- 7 Comme les capacités cognitives sont mesurées par les scores obtenus aux tests de littératie, les auteurs évoquent la possibilité que des scores très faibles soient plutôt dus à des difficultés sur le plan linguistique.
- 8 À l'étape de suivi de 2005, les diplômés des écoles de métiers et de formation professionnelle ne sont pas inclus dans les données (mais ils l'étaient à la première étape de l'enquête, en 2002).
- 9 Notons aussi que certains immigrants arrivés à l'âge adulte ont été sélectionnés selon la grille de sélection, ce qui signifie qu'ils répondaient aux critères de scolarité et d'expérience. Par ailleurs, l'âge moyen au moment de l'immigration pour les immigrants arrivés à l'âge adulte est d'environ 28 ans, ce qui indique qu'une bonne partie de ces immigrants ont fait leurs études postsecondaires à l'étranger et qu'ils ont décidé de retourner aux études une fois arrivés au Canada. Ces immigrants ont donc à la fois des diplômes postsecondaires canadiens et étrangers.
- 10 Il convient toutefois de mentionner qu'à peine 0,2 p. 100 des immigrants admis en 2008 l'ont été dans le cadre de ce programme (CIC 2009a).
- 11 Ces domaines s'insèrent tous dans les sciences appliquées qu'on nomme communément les sciences pures.
- 12 Tous les individus de notre échantillon sont en âge de travailler (ils ont 15 ans ou plus). Statistique Canada fournit une variable dérivée qui donne directement le statut de chaque diplômé de 2000 (occupant un emploi, en chômage ou inactif) pendant la semaine de référence de l'enquête de 2005.
- 13 Ces chiffres ont été calculés par l'Institut de la statistique du Québec à partir des données de l'Enquête sur la population active (voir le site Internet suivant : <http://www.stat.gouv>).

qc.ca/donstat/societe/march_travl_remnr/remnr_condt_travl/index.htm).

- 14 Cela s'expliquerait, entre autres, par le fait que les immigrants arrivés avant l'âge adulte sont plus enclins à créer leur propre emploi que les Canadiens de naissance et que les autres immigrants (voir plus loin la section portant sur l'auto-emploi).
- 15 Il s'agit d'une évaluation subjective faite par les participants à l'enquête. Ils devaient répondre à la question suivante : « Quelle est la nature du lien entre l'emploi (principal) que vous exercez la semaine dernière et votre programme menant à l'obtention d'un certificat, diplôme ou grade ? ». Les réponses à cette question figurent sur une échelle à trois niveaux : 1) un lien étroit ; 2) un lien faible ; 3) aucun lien.
- 16 Les réponses à la question sur la satisfaction à l'égard de l'emploi étaient données sur une échelle à quatre niveaux : 1) très satisfait ; 2) satisfait ; 3) insatisfait ; 4) très insatisfait.
- 17 Nos taux sont très comparables à celui que Statistique Canada (2008) a calculé pour l'ensemble des salariés, qui était de 91,3 p. 100 en 2005.
- 18 Selon le graphique 4, l'accès aux emplois permanents diminue avec la hausse du niveau de scolarité. De plus, selon le graphique 10, les individus ayant une maîtrise ou un doctorat sont travailleurs autonomes dans une proportion plus élevée que ceux qui ont un diplôme collégial ou un baccalauréat.
- 19 Plus les immigrants arrivent jeunes, plus ils sont susceptibles de s'adapter facilement aux coutumes canadiennes, ce qui faciliterait leur insertion en emploi. On pourrait suggérer que le système scolaire joue aussi un rôle sur ce plan.
- 20 Parmi les immigrants arrivés à l'âge adulte, nos calculs (non présentés ici) indiquent que, plus ils immigreront jeunes, mieux ils s'insèrent sur le marché du travail.
- 21 Comme les immigrants ayant des enfants sont susceptibles d'être plus âgés que ceux qui n'en ont pas, cette mesure viserait plutôt l'intégration future des enfants des immigrants.
- 22 De plus, le niveau de compétences linguistiques nécessaire pour obtenir un bon emploi serait plus élevé que celui qui est requis pour obtenir un baccalauréat, par exemple.
- 23 Hou et Coulombe (2010) ont trouvé que le fait d'appartenir à une minorité visible pénalise même les personnes nées au Canada sur le plan de la rémunération.
- 24 L'étude de Corak (2008) sur les immigrants de deuxième génération permet de soutenir cette recommandation. Cette étude a mis en évidence les résultats positifs des individus de cette génération sur le plan de la scolarité et de leur intégration sur le marché du travail au Canada.
- 25 Voir le lien Internet suivant pour plus de détails sur l'Office des professions du Québec : http://www.opq.gouv.qc.ca/fileadmin/docs/PDF/OPQ_PlanStrat_2009-2012.pdf.
- 26 Cette recommandation peut aussi s'appliquer aux différents ordres professionnels de l'Ontario et de la Colombie-Britannique.
- 27 Voir le lien Internet suivant pour plus de détails sur ce programme : <http://www.citizenship.gov.on.ca/french/keyinitiatives/bridgetraining.shtml>.

Références

- Alboim, N., R. Finnie et R. Meng, 2005. « The Discounting of Immigrants' Skills in Canada: Evidence and Policy Recommendations », *IRPP Choices*, vol. 11, n° 2, 26 p.
- Anisef, P., R. Sweet et G. Frempong, 2003. « Labour Market Outcomes of Immigrant and Racial Minority University Graduates in Canada », *Journal of International Migration and Integration*, vol. 4, p. 499-522.
- Anker, R., I. Chernyshev, P. Egger, F. Mehran et J. A. Ritter, 2003. « La mesure du travail décent : un système d'indicateurs sta-

- tistiques de l'OIT », *Revue internationale du Travail*, vol. 142, n° 2, p. 365-395.
- Aydemir, A., et M. Skuterud, 2005. « Explaining the Deterioration Entry Earnings of Canada's Immigrant Cohorts, 1966-2000 », *Canadian Journal of Economics*, vol. 32, n° 2, p. 641-671.
- Bonikowska, A., D. A. Green et W. Craig Riddell, 2008. *International Adult Literacy Survey – Literacy and the Labour Market: Cognitive Skills and Immigrant Earnings*, Division de la Culture, tourisme et centre de la statistique de l'éducation, n° 89-552-M – n° 020, Ottawa, Statistique Canada.
- Boudarbat, B., et M. Boulet, 2010. « Immigration au Québec : politiques et intégration au marché du travail », rapport de recherche n° 210RP-0, Montréal, Centre interuniversitaire de recherche en analyse des organisations.
- , 2007. « Détérioration des salaires des nouveaux immigrants au Québec par rapport à l'Ontario et à la Colombie-Britannique », *Choix IRPP*, vol. 13, n° 7, 34 p.
- Boudarbat, B., et V. Chernoff, 2009. « The Determinants of Education-Job Match among Canadian University Graduates », IZA Discussion Paper n° 4513, Institute for the Study of Labor.
- Bratsberg, B., et J. F. Ragan, 2002. « The Impact of Host-Country Schooling on Earnings: A Study of Male Immigrants in the United States », *Journal of Human Resources*, vol. 37, n° 1, p. 63-105.
- Chicha, M.-T., et É. Charest, 2008. « L'intégration des immigrants sur le marché du travail à Montréal », *Choix IRPP*, vol. 14, n° 2, 62 p.
- Chiswick, B. R., et P. W. Miller, 2007. « The Transferability of Immigrant's Human Capital Skills », IZA Discussion Paper n° 2670, Institute for the Study of Labor, 27 p.
- Citoyenneté et Immigration Canada (CIC), 2009a. *Faits et chiffres 2008 - Aperçu de l'immigration : résidents permanents et temporaires*, Direction générale de la recherche et de l'évaluation, Ottawa, 115 p.
- , 2009b. Rapport ministériel sur le rendement. Ministre de la Citoyenneté, de l'Immigration et du Multiculturalisme et Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, <http://www.tbs-sct.gc.ca/dpr-rmr/2008-2009/inst/imc/imc-fra.pdf>.
- Clark, A., 2005. « What Makes a Good Job? Evidence from OCDE Countries », dans S. Bazen, C. Lucifora et W. Salverda (dir.), *Job Quality and Employer Behaviour*, Houndmills (Royaume-Uni), Palgrave Macmillan, p. 11-30.
- Cloutier, L. 2008. « La qualité de l'emploi au Québec, développements conceptuels et création d'une typologie. État actuel de la réflexion », Direction des statistiques du travail et de la rémunération, Québec, Institut de la statistique du Québec, 47 p.
- Commission européenne, 2001. « Politiques sociales et de l'emploi : un cadre pour investir dans la qualité », communication de la Commission au Conseil européen, Comité économique et social, Bruxelles, 29 p.
- Corak, M., 2008. « Immigration in the Long Run : The Education and Earnings Mobility of Second-Generation Canadians », *IRPP Choices*, vol. 14, n° 13.
- Cousineau, J. M., et B. Boudarbat, 2009. « La situation économique des immigrants au Québec », *Relations industrielles / Industrial relations*, vol. 64, n° 2, juin.
- Doeringer, P., et M. Piore, 1971. *Internal Labor Markets and Manpower Analysis*, Lexington, MA, Heath Lexington Books, 216 p.
- Duvander, A.-S., 2001. « Do Country-Specific Skills Lead to Improved Labour Market Positions? An Analysis of Unemployment and Labor Market Returns to Education among Immigrants in Sweden », *Work and Occupations*, vol. 28, p. 210-233.
- Ferrer, A., D. Green et C. Riddell, 2006. « The Effect of Literacy on Immigrant Earnings », *Journal of Human Resources*, vol. 41, n° 2, p. 380-410.
- Ferrer, A., et C. W. Riddell, 2008. « Education, Credentials and Immigrant Earnings », *Canadian Journal of Economics*, vol. 41, n° 1, p. 186-216.
- Frenette, M., et R. Morissette, 2003. « Convergeront-ils un jour ? Les gains des travailleurs immigrants et de ceux nés au Canada au cours des deux dernières décennies », Direction des études analytiques, n° 11F0019MIF — n° 215, Ottawa, Statistique Canada.
- Friedberg, R. M., 2000. « You Can't Take it with You? Immigrant Assimilation and the Portability of Human Capital », *Journal of Labor Economics*, vol. 18, p. 221-251.
- Galarneau, D., et R. Morissette, 2008. « Scolarité des immigrants et compétences professionnelles requises », *L'emploi et le revenu en perspective*, n° 75-001-X.
- Gilmore, J., et C. Le Petit, 2008. « Les immigrants sur le marché du travail canadien en 2007 : analyse selon la région d'obtention des études postsecondaires », Série d'analyse de la population active immigrante, n° 71-606-X, Ottawa, Statistique Canada.
- Godin, J.-E., et J. Renaud, 2005. « Work and Immigrants: An Analysis of Employment Activity in the First Ten Years of Establishment in the Montreal Area », *Journal of International Migration and Integration*, vol. 6, n° 3-4 p. 469-492.
- Grant, P. R., 2005. « The Devaluation of Immigrants' Foreign Credentials: The Psychological Impact of this Barrier to Integration into Canadian Society », rapport de recherche, Edmonton, Prairie Centre of Excellence for Research on Immigration and Integration.
- Green, F., 2007. « Demanding Work: The Paradox of Job Quality in the Affluent Economy », Princeton, Princeton University Press, 225 p.
- Green, A. L., et C. Worswick, 2004. « Entry Earnings of Immigrant Men in Canada: The Roles of Labour Market Entry Effects and Returns to Foreign Experience », document préparé pour Citoyenneté et Immigration Canada, Vancouver, Université de la Colombie-Britannique, Département d'économie.
- Hawthorne, L., 2008. « The Impact of Economic Selection Policy on Labour Market Outcomes for Degree-Qualified Migrants in Canada and Australia », *IRPP Choices*, vol. 14, n° 5, 50 p.
- Hiebert, D., 2002. « Economic Associations of Immigrant Self-Employment in Canada », *International Journal of Entrepreneurial Behaviour and Research*, vol. 8, n° 1/2, p. 93-112.
- Hou, F., et S. Coulombe, 2010. « Earnings Gaps for Canadian-Born Visible Minorities in the Public and Private Sectors », *Canadian Public Policy / Analyse de politiques*, vol. 36, n° 1, pp. 29-43.
- Kallenberg, A. L., B. F. Reskin et K. Hudson, 2000. « Bad Jobs in America : Standard and Nonstandard Employment Relations and Job Quality in the United States », *American Sociological Review*, vol. 65, n° 2, p. 256-278.
- Krahn, H., 1991. « Les régimes de travail "non standard" », *L'emploi et le revenu en perspective*, vol. 3, n° 4.
- Kukushkin, V., et D. Watt, 2009. « CanCompete: Immigrant-Friendly Businesses — Effective Practices for Attracting, Integrating, and Retaining Immigrants in Canadian Workplaces », The Conference Board of Canada, 62 p.
- Lapointe, M., K. Dunn, N. Tremblay-Côté, L.-P. Bergeron et L. Ignaczak, 2006. *Perspectives du marché du travail canadien pour la prochaine décennie (2006-2015)*, Direction de la recherche sur la politique stratégique, Ressources humaines et Développement social Canada, 141 p.
- Leschke, J., A. Watt et M. Finn, 2008. « Putting a Number on Job Quality? Constructing a European Job Quality Index », Working Paper, Bruxelles, European Trade Union Institute for Research, Education and Health and Safety, 25 p.

- Li, P. S., 2001. « Immigrants' Propensity to Self-Employment: Evidence from Canada », *International Migration Review*, vol. 35, n° 4, p. 1106-1128.
- Lowe, G., 2007. « 21^e Century Job Quality: Achieving What Canadians Want », rapport de recherche W|37, Canadian Policy Research Networks, 93 p.
- Miller, J., 1980. « Individual and Occupational Determinants of Job Satisfaction. A Focus on Gender Differences », *Work and Occupations*, vol. 7, n° 3, p. 337-366.
- Oreopoulos, P., 2009. « Why Do Skilled Immigrants Struggle in the Labor Market? A Field Experiment with Six Thousand Resumes », Working Paper 15036, Cambridge (MA), National Bureau of Economic Research.
- Picot, G., 2008. « Situation économique et sociale des immigrants au Canada : recherche et élaboration de données à Statistique Canada », Division de l'analyse des entreprises et du marché du travail, n° 11F0019MIF — n° 319, Ottawa, Statistique Canada.
- Reitz, J. G., 2001. « Immigrant Success in the Knowledge Economy: Institutional Change and the Immigrant Experience in Canada, 1970-1995 », *Journal of Social Issues*, vol. 57, n° 3, p. 579-613.
- Robst, J., 2007. « Education and Job Match: The Relatedness of College Major and Work », *Economics of Education Review*, vol. 26, p. 397-407.
- Schaafsma, J., et A. Sweetman, 2001. « Immigrant Earnings: Age at Immigration Matters », *The Canadian Journal of Economics*, vol. 34, n° 4, p. 1066-1099.
- Statistique Canada, 2008. « Enquête sur le milieu de travail et les employés : compendium 2005 », Division de la statistique du travail, n° 71-585-X, Ottawa.
- , 2007. « Enquête nationale auprès des diplômés », promotion de 2000, http://www.statcan.gc.ca/cgi-bin/imdb/p2SV_f.pl?Function=getSurvey&SurvId=20168&SurvVer=3&InstaId=15771&InstaVer=11&SDDS=5012&lang=fr&db=imdb&adm=8&dis=2.
- , 2006. « Enquête longitudinale auprès des immigrants du Canada : perspective régionale des expériences sur le marché du travail, 2003 », Division de la statistique sociale et autochtone, n° 89-616-XIF, Ottawa, 44 p.
- Storen, L. A., et J. Wiers-Jenssen, 2010. « Foreign Diploma Versus Immigrant Background: Determinants of Labour Market Success or Failure? », *Journal of Studies in International Education*, vol. 14, n° 1, p. 29-49.
- Sweetman, A., 2004. « Qualité de l'éducation des immigrants dans leur pays d'origine et résultats sur le marché du travail canadien », Direction des études analytiques, n° 11F0019MIF — n° 234, Ottawa, Statistique Canada, 47 p.
- Sweetman, A., et S. McBride, 2004. « Postsecondary Field of Study and the Canadian Labour Market Outcomes of Immigrants and Non-Immigrants », Direction des études analytiques, n° 11F0019MIE — n° 233, Ottawa, Statistique Canada, 70 p.
- Zeng, Z., et Y. Xie, 2004. « Asian-Americans' Earnings Disadvantage Reexamined: The Role of Place of Education », *American Journal of Sociology*, vol. 5, p. 1075-1108.

Diversité, immigration et intégration — Publications récentes

Multiple Citizenship, Identity and Entitlement in Canada

Audrey Macklin and François Crépeau. 2010.
IRPP Study, No. 6 (June 2010)

The Canadian Temporary Foreign Worker Program: Do Short-Term Economic Needs Prevail over Human Rights Concerns?

Delphine Nakache and Paula J. Kinoshita
IRPP Study, No. 5 (May 2010)

L'intégration linguistique des immigrants au Québec

Michel Pagé, avec la collaboration de Patricia Lamarre
Étude IRPP, n° 3 (février 2010)

"The Economic Integration of Immigrants in Metropolitan Vancouver"

Daniel Hiebert
IRPP Choices, Vol. 15, no. 7 (June 2009)

« Les difficultés d'insertion en emploi des immigrants du Maghreb au Québec : une question de perspective »

Annick Lenoir-Achdjian, Sébastien Arcand, Denise Helly
Choix IRPP, vol. 15, n° 3 (mars 2009)

"Changing Perceptions of Islamic Authority among Muslims in Canada, the United States and the United Kingdom"

Karim H. Karim
IRPP Choices, Vol. 15, no. 2 (February 2009)

"Immigration in the Long Run: The Education and Earnings Mobility of Second-Generation Canadians"

Miles Corak
IRPP Choices, Vol. 14, no. 13 (October 2008)

"Breaking Down Barriers to Labour Market Integration of Newcomers in Toronto"

Nan Weiner
IRPP Choices, Vol. 14, no. 10 (September 2008)

"The Impact of Economic Selection Policy on Labour Market Outcomes for Degree-Qualified Migrants in Canada and Australia"

Leslyanne Hawthorne
IRPP Choices, Vol. 14, no. 5 (May 2008)

« L'intégration des immigrants sur le marché du travail à Montréal : politiques et enjeux »

Marie-Thérèse Chicha et Éric Charest
Choix IRPP, vol. 14, n° 2 (mars 2008)

À propos de cette étude

Cette étude, qui a été dirigée par Leslie Seidle, fait partie du programme de recherche Diversité, immigration et intégration. La révision linguistique a été effectuée par Jean Bernard, et la correction d'épreuves par Joseph Marchetti. Francesca Worrall et Félice Schaeffli ont assuré la coordination, Chantal Létourneau la mise en pages, et Schumacher Design le graphisme. Le document a été imprimé par AGL Graphiques.

Maude Boulet est doctorante en relations industrielles à l'Université de Montréal. L'intégration des immigrants au marché du travail canadien est au centre de ses intérêts de recherche. Sa thèse de doctorat porte sur l'évolution de la qualité d'emploi des immigrants du Québec par rapport aux immigrants des autres provinces canadiennes.

Brahim Boudarbat est professeur agrégé à l'École des relations industrielles de l'Université de Montréal. Il détient un doctorat en sciences économiques de l'Université de Montréal. Il est également chercheur affilié au CIRANO et au Centre Métropolis du Québec – Immigration et métropoles. Ses recherches portent sur l'intégration des immigrants au marché du travail, l'éducation postsecondaire, la formation professionnelle et le chômage des diplômés.

Pour citer ce document :

Boulet, Maude, et Brahim Boudarbat, 2010. *Un diplôme postsecondaire canadien : un tremplin vers des emplois de qualité pour les immigrants ?*, Étude IRPP, n° 8, Montréal, Institut de recherche en politiques publiques.



*Institute for
Research on
Public Policy*

*Institut de
recherche
en politiques
publiques*

Fondé en 1972, l'Institut de recherche en politiques publiques est un organisme canadien indépendant, bilingue et sans but lucratif. L'IRPP cherche à améliorer les politiques publiques canadiennes en effectuant des travaux de recherche, en mettant de l'avant de nouvelles perspectives et en suscitant des débats sur les grands enjeux actuels et les défis à venir pour le Canada. L'indépendance de l'Institut est assurée par un fonds de dotation établi au début des années 1970 grâce aux contributions des gouvernements fédéral et provinciaux ainsi que du secteur privé.

Founded in 1972, the Institute for Research on Public Policy is an independent, national, bilingual, nonprofit organization. The IRPP seeks to improve public policy in Canada by generating research, providing insight and sparking debate on current and emerging policy issues facing Canadians and their governments. The Institute's independence is assured by an endowment fund, to which federal and provincial governments and the private sector contributed in the early 1970s.

Les droits d'auteur appartiennent à l'IRPP.
Pour commander ce document ou demander
la permission de l'utiliser ou de le reproduire,
veuillez communiquer avec l'IRPP.

IRPP
1470, rue Peel, bureau 200
Montréal (Quebec) H3A 1T1
Téléphone : 514 985-2461
Télécopieur : 514 985-2559
Courriel : irpp@irpp.org